

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 694

09 JANVIER 1998 - 150 Francs CFA

A L'ÉCOUTE DU PAPE



Message du Pape Jean-Paul II pour la Journée mondiale de la Paix 1998 : 1^{er} Janvier

DE LA JUSTICE DE CHACUN NAÎT LA PAIX POUR TOUS

La justice et la paix tendent au bien de tous et de chacun, c'est pourquoi elles exigent ordre et vérité.

1. La justice marche avec la paix. Elle est en relation constante et dynamique avec elle. La justice et la paix tendent au bien de tous et de chacun, c'est pourquoi elles exigent ordre et vérité. Quand l'une est menacée, toutes deux vacillent; quand on offense la justice, la paix est elle-même mise en péril.

Il existe un lien étroit entre la justice de chacun et la paix de tous, et c'est pourquoi, par le présent Message pour la Journée mondiale de la Paix, je voudrais m'adresser avant tout aux chefs d'Etat, étant conscient de ce que le monde d'aujourd'hui, bien que marqué en de nombreuses régions par des tensions, des violences et des conflits, est à la recherche d'une nouvelle organisation et d'équilibres plus stables, en vue d'une paix véritable et durable pour toute l'humanité.

Justice et paix ne sont pas des concepts abstraits ou des idéaux lointains; ce sont des valeurs inscrites, comme un patrimoine commun, dans le cœur de chaque personne.

Individus, familles, communautés, nations, tous sont appelés à vivre dans la justice et à œuvrer pour la paix. Personne ne peut se dispenser de cette responsabilité.

En cet instant, ma pensée se tourne vers tous ceux qui se trouvent impliqués, malgré eux, dans des conflits douloureux, ainsi que vers les exclus, les pauvres, les victimes de toutes sortes d'exploitation. Ce sont des personnes qui éprouvent dans leur chair l'absence de paix et les terribles effets de l'injustice. Qui pourrait rester indifférent à leur désir d'une vie enracinée dans la justice et dans la paix authentique ? Il est de la responsabilité de tous de faire en sorte que cela soit accordé: il n'y

POLÉMIQUE AU SUJET DU BUDGET 98 DIRE TOUTE LA VÉRITÉ !

La polémique au sujet de la conception et de l'élaboration du projet de budget 1998 avec l'article 11 révèle cruellement de supposés conflits d'attributions qui, si l'on n'y prend garde, risque de paralyser le gouvernement Kérékou II. Les différentes correspondances adressées depuis peu au Chef de l'Etat tant par le premier ministre, Me Adrien Houngbédji que par certains ministres, impliqués dans l'élaboration dudit projet, soit pour dénoncer ou pour justifier

l'insertion de l'article 11, révèlent quelque part des velléités de leadership au sein de l'équipe dirigeante de ce pays. Et pourtant, si le souci de développer le Bénin animait tous les membres du gouvernement Kérékou II et que chacun d'eux s'en tenait à ses prérogatives, le peuple béninois pourrait bien être épargné des querelles de personne, à la limite haineuses, auxquelles se livrent bien de ceux qui ont en main les

(Lire la suite à la page 7)

C.C.I.B. : DAVANTAGE D'INITIATIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Lire nos informations à la page 6)



M. Wassi Mouftaou, président de la C.C.I.B.

a de justice réelle que s'il est donné à tous de pouvoir en bénéficier d'une manière égale.

La justice est à la fois une vertu morale et un concept juridique. On la représente parfois les yeux bandés; en réalité, c'est le propre de la justice de veiller attentivement à assurer l'équilibre entre les droits et les devoirs, de même qu'à encourager le partage équitable des coûts et des bénéfices. La justice restaure, elle ne détruit pas; elle réconcilie, elle ne pousse pas à la vengeance. Si elle est la plus profonde, tout bien considéré, se situe dans l'amour, qui trouve son expression la plus significative dans la miséricorde. C'est pourquoi la justice sans l'amour miséricordieux devient froide et cassante.

La justice est une vertu dynamique et vivante: elle défend et promeut l'inséparable dignité de la personne et elle prend en charge le bien commun, en tant que gardienne des relations entre les personnes et entre les peuples. L'homme ne vit pas seul; dès le premier moment de son existence il est en rapport avec les autres, de sorte que son bien, comme individu, et celui de la société vont d'un même pas: entre les deux aspects existe un équilibre fragile.

LA JUSTICE EST FONDÉE SUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

2. La personne est par nature dotée de droits universels, inviolables, inaliénables.

Meilleurs Vœux



"Que tout ce qui respire loue le Seigneur, Alléluia !"

(Ps : 150, 5)

A ses lectrices, lecteurs et bienfaiteurs, le bimensuel

"La Croix du Bénin" souhaite une Bonne, Sainte et Heureuse Année.

La Rédaction

CALCUL ALÉATOIRE À PROPOS D'UN REMANIEMENT MINISTÉRIEL AU BÉNIN

On supputait sur un remaniement ministériel. La date du 31 décembre 1997 circulait dans les bouches les plus frileuses. Au grand soulagement pour

(Lire la suite à la page 2)

Ceux-ci, cependant, ne se maintiennent pas tout seuls. A ce sujet, mon vénéral prédécesseur, le Pape Jean XXIII, enseignait que la personne «est sujet de droits et de devoirs, découlant les uns et les autres, ensemble et immédiatement, de sa nature»⁽¹⁾. L'authentique rempart de la paix s'appuie sur le juste fondement anthropologique de ces droits et de ces devoirs, ainsi que sur leur corrélation intrinsèque.

Ces derniers siècles, les droits humains ont été formulés dans diverses déclarations normatives, ainsi que dans des instruments juridiques contraignants. Leur proclamation, dans l'histoire de peuples et de nations à la re-

(Lire la suite à la page 9)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

COIN DU FIN LIMIER

DÉNONCER CE QU'IL FAUT DÉNONCER...



« C'est sur la base de l'exécution par chaque ministre des projets qui reviennent à son ministère, pour la période ainsi déterminée, que vous serez en mesure d'apprécier objectivement son efficacité et, par voie de conséquence, de spéculer sur son départ ou sur son maintien dans l'équipe gouvernementale ». Cette déclaration du Chef de l'État lors de la fête du 1er août 1997, servant de jauge, est aujourd'hui à l'origine des supputations, spéculations et rumeurs les plus folles relatives au remaniement ministériel du premier gouvernement du Général Kérékou II. Mais en réalité rien ne présage, à travers le message du 1er août 1997 du Chef de l'État, du changement de l'équipe gouvernementale programmée dans le temps, encore moins pour le 31 décembre dernier. Hélas, c'était sans compter avec l'interprétation que feront les hommes politiques avec la complicité de certaines presses de ce passage du message du Général Kérékou. Alors on a tout fait de crier au remaniement pour la fin de l'année 97. Aucun effort n'est ménagé pour régler politiquement des comptes. La suite, l'objectivité a subitement déserté le forum. Ainsi on clame à cor et à cri le départ du ministre des finances M. Moïse Mensah pour raison de santé. Au ministère de la défense, on prétend aujourd'hui qu'il faut à la place de M. Séverin Adjovi un militaire. Et on avance déjà des noms. Du coup, on a versé dans le subjectivisme occultant spontanément les critères objectifs qui s'identifient à l'exécution effective des projets relevant de chaque département ministériel et à l'esprit d'initiative de chaque ministre. Non. Il n'est pas sain de céder au chantage et aux agitations fébriles des hommes politiques, voire des assoiffés de pouvoir. Ceux-là dont le seul souci est de s'enrichir indéfiniment et au détriment des populations laborieuses. Par les jugements de valeur et rien que par cela, nous devons dénoncer ce qu'il faut dénoncer et aider à construire la nation béninoise que nous voulons radieuse et prospère.

Basile René Sinsanyin

CALCUL ALÉATOIRE À PROPOS D'UN REMANIEMENT MINISTÉRIEL AU BENIN

(Suite de la première page)

rait-on dire de bien des ministres du gouvernement en exercice, il n'en a rien été.

POUR 1997-1998, 101 PROJETS À RÉALISER

Au cours de son message à la nation béninoise, le jeudi 31 juillet 1997, veille du 37ème anniversaire de l'Indépendance de la République du Bénin, le Général Mathieu Kérékou n'a pas manqué d'indiquer avec fermeté l'essentiel des tâches assignées aux ministères : sur les 170 projets à caractère économique et dont les financements sont bouclés, ceux qui devront être réalisés pour la période 1997-1998 sont au nombre de 101. Ils se répartissent par ministère comme suit :

• ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique : 2 projets ;

• ministère de la culture et de la communication : 8 projets ;

• ministère du développement rural : 21 projets ;

• ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises : 1 projet ;

• ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique : 4 projets ;

• ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme : 4 projets ;

• ministère du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi : 10 projets ;

• ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme : 2 projets ;

• ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative : 1 projet ;

• ministère des travaux publics et des transports : 15 projets ;

• ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs : 2 projets ;

• ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration territoriale : 1 projet ;

• ministère de la santé, de la protection sociale et de la condition féminine : 30 projets.

En dehors de ces projets à caractère économique, tous les ministères, sans ex-

Comment donc à partir de là spéculer avec tant de légèreté sur la date précise — en l'occurrence le 1er janvier 1998 — de l'éventualité d'un remaniement ministériel ?

Tout au plus le Président de la République a-t-il invité, le 31 juillet 1997, ses compatriotes à apprécier objectivement l'efficacité de chaque ministre pour la période 1997-1998 et, dès lors à se faire une idée sur le maintien ou non au gouvernement de tel ou tel ministre.

La période 1997-1998 prend-elle fin le 1er janvier 1998 ?

Mieux, le chef de l'État a saisi l'opportunité de son message sur l'état de la Nation à l'Assemblée nationale, le 29 décembre 1997, pour reconnaître que les efforts déployés par son gouvernement au cours de l'année 1997 « ont abouti dans tous les domaines de l'activité nationale à des résultats incertestablement positifs et encourageants ».

Logiquement, sauf événement dont la gravité peut être appréciée du seul chef de l'État, on ne saurait s'attendre à un éventuel départ ou maintien de tel ou tel ministre qu'entre avril et août 1998. Délai qui aura permis d'apprécier objectivement chaque ministre par rapport aux tâches qu'il est tenu de réaliser pour la période 1997-1998.

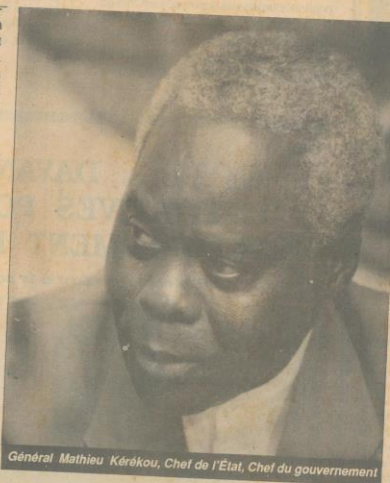
Mais la logique a ses raisons que la raison ne connaît pas !

Remaniement ou non de l'équipe dirigeante, la responsabilité du Chef de l'État dans la politique du développement du pays demeure entière, première. C'est lui seul qui a à constituer et à modifier son équipe gouvernementale dans l'intérêt bien compris du développement social et économique du Bénin. C'est lui donc qui répondra de la gestion du pays. Il ne doit en aucun cas se laisser distraire par les supputations ou céder aux pressions et clin d'œil de ceux-là qui ne rêvent que de devenir ministres pour des raisons inavouées et inavouables.

Sans nul doute, il est beaucoup plus facile de critiquer en observateur et en observateur très intéressé que d'être acteur constructif.

Dans tous les cas, il est à souhaiter que, seuls, les résultats concrets sur le terrain prévalent dans toute décision d'un quelconque remaniement ministériel, fût-il même technique. Prêter flanc à la politique du « ôtes-toi, que je m'y mette » ne peut être que suicidaire pour notre démocratie, pour le mieux-être de nos populations si appauvries. Vigilance donc !

G4 E. ASSOU-YOVO



Général Mathieu Kérékou, Chef de l'État, Chef du gouvernement

ception, ont aussi à réaliser des projets à caractère socio-administratif.

Et à l'adresse de ses compatriotes, le Président Kérékou a souligné, dans son message sus-indiqué « c'est sur la base de l'exécution par chaque ministre des projets qui reviennent à son ministère pour la période ainsi déterminée que vous serez en mesure d'apprécier objectivement son efficacité et, par voie de conséquence, de spéculer sur son départ ou son maintien dans l'équipe gouvernementale ».

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
01 BP 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 845

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF) Abonnement de Bienfaisance 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF) Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF) Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Ouagadougou	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
Kampala, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • Tél. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS ECHOS DE NOS DE

ATACORA

APPUI DE L'ABPF AUX GROUPEMENTS FÉMININS

L'Association béninoise pour la promotion de la famille (ABPF), par le biais de son antenne de l'Atacora, a accordé dimanche 4 janvier dernier, une subvention d'un montant de quatre cent mille (400.000) F CFA à deux groupements féminins. Les localités bénéficiaires de ce soutien financier sont Orou-Kayo (Kouandé) et Kpabégou (Copargo). Dans la première localité, les fonds alloués (200.000) serviront à l'installation d'une cuve à pétrole, tandis que dans la seconde, ils permettront d'acquérir du matériel pour la fabrication du gari et du beurre de karité.

En procédant à la remise des fonds aux présidentes des deux groupements féminins, le représentant de la section ABPF-Atacora, M. Emmanuel Pema, a averti les bénéficiaires que l'Association ne leur allouerait pas d'autres subventions si la présente somme mise à leur disposition était mal gérée.

Quant aux deux responsables de groupements féminins, elles sont conscientes que le problème de financement des activités de leurs groupements est pour elles, une préoccupation majeure et un facteur déterminant de succès de leur entreprise collective.

ATLANTIQUE

UN NOUVEAU PROJET POUR STOPPER L'OFFENSIVE DE LA MER

Pour qui fréquente les plages de Cotonou, pour ne citer que cette ville, le phénomène de l'érosion côtière n'est plus à démontrer : on est frappé par l'avancée croissante de la mer, et on est surtout inquiet pour l'avenir.

Au fur et à mesure que la mer gagne du terrain, de nombreuses localités côtières sont presque entièrement englouties sous les eaux. Dans ce lot, il y a des cités martyres qu'on ne présente plus, tant leur situation est révélatrice de l'ampleur des conséquences ravageuses de l'érosion côtière.

Selon le comité technique chargé de la question du littoral au ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme (MEHU), des études menées en 1994 font ressortir qu'à Sèmè-Plage, la côte recule de 10 mètres par an et qu'à cette allure, la partie Est sera emportée par les vagues d'ici à l'an 2025.

La "Zone des ambassadeurs", sise à Cotonou, atteste du phénomène avec une acuité toute particulière, en dépit de la pose du système de roches entourées de treillis métalliques.

Le comité technique du MEHU estime que tout ce qui a été tenté jusque-là pour protéger le littoral a été fait à titre expérimental. Dès lors, pouvons-nous espérer que le projet "Stabili-Plage" qui vient de

démarrer sera une solution durable à l'érosion côtière dans notre capitale économique ?

BORGOU

PARAKOU : L'ASSAINISSEMENT S'INSTALLE

La ville de Parakou bénéficie depuis quelques années d'un important programme d'assainissement. Les travaux entrepris dans ce cadre évoluent normalement et les résultats déjà obtenus sont plus qu'encourageants pour les différents acteurs de ce programme piloté par la Circonscription urbaine de Parakou. En l'occurrence, celle-ci a pour partenaires la Mission française de développement et le Fonds social de développement. Ainsi, à l'actif dudit programme, on peut citer les réalisations suivantes : aménagement et rehaussement de 5 km de bas-fonds, mise en place des régies autonomes de quartiers chargées du ramassage des ordures, construction de 10 ouvrages de franchissement, 833 mètres linéaires de caniveaux.

En outre, le jumelage de Parakou avec la ville d'Orléans en France constitue un atout supplémentaire dans la mesure où ce partenariat permet de financer, entre autres, le forage de puits à grand diamètre, l'équipement des unités de quartiers, l'amélioration de l'éclairage public.

MONO

AIDE D'UNE ONG AUX ASSISTANTS PÉDAGOGIQUES

Des efforts restent à fournir afin d'assurer un meilleur encadrement pédagogique aux enseignants, surtout ceux des écoles primaires, ordre d'enseignement auquel priorité a été donnée par l'État. C'est pour cette raison que nos partenaires au développement, toutes catégories confondues, affichent leur disponibilité à aider notre pays dans ce domaine.

Ainsi, soucieuse de voir les corps de contrôle être davantage présents sur le terrain, l'ONG américaine Fondation internationale pour l'éducation et l'auto-assistance (IFESH) a remis le mardi 6 janvier à Lokossa, six motos de type Yamaha 100 à ses assistants pédagogiques déployés dans le Mono.

Les moyens de déplacements légers mis ainsi à disposition permettront aux bénéficiaires de suivre, aux côtés des Chefs de circonscription scolaires, les conseillers pédagogiques (CP) et les responsables des unités pédagogiques (RUP) dans leurs différentes activités d'animation.

La directrice départementale de l'éducation et le Représentant de l'ONG se sont félicités du "partenariat dynamique et fécond" existant entre leurs deux institutions.

OUEMÉ

CARNAVAL 1997 : UNE FÊTE DE LA FRATERNITÉ

Le Carnaval annuel de l'Ouémé, grande fête à caractère culturel, a connu, samedi 3 janvier dernier à Porto-Novo, sa deuxième

édition. Cette manifestation pleine de couleurs a été organisée avec l'appui du gouvernement par l'Association pour la défense des valeurs traditionnelles (ADVAT).

Le ministre de la culture et de la communication, M. Timothée Zannou, le préfet de l'Ouémé et d'autres invités de marque ont rehaussé de leur présence l'éclat de l'événement.

En lançant cette deuxième édition, le ministre de la culture a tenu à dégager la signification et les objectifs du Carnaval. La présente manifestation, a-t-il notamment souligné, "vise essentiellement à la valorisation des richesses culturelles de tous nos départements, au renforcement des liens de fraternité existant entre toutes les Béninoises et tous les Béninois, voire entre tous les Africains, à la promotion du tourisme national, à la mise en œuvre de la dimension culturelle de la réhabilitation de notre capitale".

La cérémonie d'ouverture du Carnaval a eu lieu devant la Maison internationale de la culture de Porto-Novo où se dressait la tribune officielle dont les abords étaient pris d'assaut par des populations en liesse.

C'est le char royal, portant le roi entouré de sa cour, qui eut l'honneur de passer le premier devant la tribune officielle.

Plusieurs groupes ont ensuite défilé dans une ambiance chaude de chants et danses très applaudis par l'assistance. Le spectacle était beau à voir, en tant que rassemblement de fraternité où rivalisaient de talents, groupes d'animation et artistes venus de tous nos six départements.

La ville de Porto-Novo a véritablement vibré pendant le Carnaval 1997 de l'Ouémé au rythme et son des différentes danses de notre pays.

ZOU

DES CHEFS MILITAIRES À L'ÉCOLE DE L'ANIMATION CIVIQUE

Comment renforcer l'intégration entre civils et militaires béninois pour le triomphe de la démocratie et de l'État de droit ? Telle est l'objectif que s'est fixé la Fondation Konrad Adenauer en organisant le 29 décembre dernier à Abomey, un atelier de formation à l'intention d'une trentaine d'officiers supérieurs de tous les corps de l'Armée. Le contenu pédagogique de cet atelier a été mis au point conjointement par la Fondation et des représentants du commandement militaire.

Les participants à l'atelier se sont familiarisés pendant deux jours de travaux avec cet outil pédagogique dont la Fondation espère qu'ils sauront tirer le maximum d'information.

Ils auront ainsi renforcé leur aptitude civique et morale afin de jouer au mieux le rôle de direction qui est le leur et d'exercer une influence positive accrue sur le comportement des troupes.

COMPLÉMENTARITÉ POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Conférence économique nationale. Les Béninois le garderont encore longtemps en mémoire. Cette fameuse rencontre est à l'origine des stratégies et mécanismes recherchés aujourd'hui pour la réduction de la pauvreté. Au ministère du plan, le vocabulaire du minimum social commun est un idéal pour atteindre l'objectif fondamental de la réduction de la pauvreté. Le professeur Albert Tévoédjrè y tient tout comme son projet de 2000 emplois que les Béninois attendent toujours de voir réalisé. D'ailleurs au cours de la cérémonie de passation de service entre Madame Célestine Wétchossou ancienne directrice



Mme Célestine Wétchossou



Mme Céline Seignon

de cabinet du ministre du plan et la nouvelle, Madame Céline Seignon le jeudi 8 janvier 1998, cette dernière n'a pas cru devoir s'empêcher de reconnaître les grands défis à relever tels que la lutte contre la pauvreté et le chômage, la lutte pour le minimum social commun, l'accroissement du taux d'absorption des crédits alloués aux projets de développement, le suivi et l'application méthodique des résolutions et recommandations issues de la conférence économique, la promotion des investissements à la base. Toutes choses qui constituent une œuvre que nul ne saurait réaliser tout seul fût-il ministre. Dès lors, la franche collaboration et la complémentarité des uns et des autres demeurent, entre autres, le ciment de réussite, l'ère de la théorie étant révolue.

ET VOTRE REABONNEMENT ?

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

PETITE MONOGRAPHIE HISTORIQUE DE JAKOTOMEY DANS LE MONO

Au Sud-Ouest de la République du Bénin, dans le Mono et à quelques kilomètres de Dogbo, Jakotomey⁽¹⁾. Village de taille modeste, cette localité, à l'instar de la plupart de celles qui l'entourent, est typiquement d'origine aja. Quoique moins ancienne que beaucoup d'autres villages du Mono, la localité de Jakotomey ne présente pas moins d'intérêt dans une approche historique que ces derniers. Nous tenterons de cerner l'histoire de Jakotomey en évoquant les conditions de son peuplement, les données politiques et la production économique.

I — LES CONDITIONS DU PEUPELEMENT

Jakotomey a été fondée par des migrants venus de Tado dans l'actuel Mono togolais. Les traditionalistes rattachent la cause de leur départ de ce grand berceau de dispersion des groupes socioculturels se réclamant de l'aire culturelle ajatado aux incursions que faisaient dans la région les troupes du roi Gblèlè d'Abomey. C'est donc dans ces conditions que sont partis à l'aventure un certain Toyu⁽²⁾ et une nombreuse suite composée en majorité de ses douze enfants.

Toyu s'installa, au cours de sa migration, non loin de Shanhué, dans un petit village du nom de Bétumè (là où il y a beaucoup de chiendent). Le sol qu'il y cultivait s'étant appauvri et le gibier qu'il y chassait s'étant raréfié, il décida de s'éloigner de cette localité où sont restés jusqu'à ce jour quelques-uns de ses descendants, pour aller en direction d'une épaisse forêt. Il connaissait bien cette dernière qui faisait partie de son terrain de chasse : elle était non seulement giboyeuse, mais avait aussi, des sols fertiles ; en outre, la région possédait deux points d'eau : un étang, *Kpétènu* ou lieu de pierres⁽³⁾, souvent à sec, au voisinage du quartier Sègbènuhué ; une source, *Kpakomé*, à environ 6 km de Jakotomey en direction d'Axovè. Comme *Kpétènu*, cette source n'est pas sacrée et fournit une eau agréable à boire à la population ; mais contrairement à *Kpétènu*, elle n'est jamais à sec, même de nos jours. De façon générale, c'est quand l'eau manque dans *Kpétènu* que les femmes ont recours à l'eau limpide de la lointaine *Kpakomé*.

Le site a également plu à Toyu parce qu'en dehors de la zone d'insécurité souvent endeuillée par les invasions des troupes du Danhomè. Enfin, les divinités consultées sont favorables à la fondation d'un village dans cette épaisse forêt.

Toutes les conditions propices étant remplies, Toyu n'hésita pas à s'installer définitivement dans cette clairière ; il donna à son village le nom de Jakotomey ; que nos informateurs ont expliqué de deux manières : la première version fait de ce toponyme la déformation de *Ajadomey*, c'est-à-dire au sein des Aja, à l'intérieur du pays Aja. Toyu le fondateur aurait dit : « Je suis toujours à l'intérieur du monde aja ». La deuxième version serait une déformation de *Ajakotimey* en Jakotomey. *Ajakotimey* signifierait dans un petit coin du pays aja. Ce qui signifie que Toyu se serait installé dans un petit coin du monde aja. En fait, comme on le voit, les deux

versions les plus connues aujourd'hui du toponyme Jakotomey ne sont pas si contradictoires pour autant ; que l'on se soit installé dans un petit coin du monde aja ou quelque part à l'intérieur de ce même monde, il n'y a là qu'une question de nuance et non une différence fondamentale, ou une contradiction. Il est vraisemblable que Jakotomey serait une déformation de *Ajakotimey* que de *Ajadomey* dont il semble relativement plus éloigné, du moins apparemment. Simple hypothèse de travail qui montre la nécessité de poursuivre des recherches dans le sens.

Le village fondé, le jeune frère consanguin de Toyu, Amuzun⁽⁴⁾, parti lui aussi de Tado, transita par Wanu (vers Huéganmey) où vivait son oncle maternel. C'est de là qu'Amuzun se rendit à Jakotomey pour vivre aux côtés de son frère Toyu avec qui il entretenait d'excellentes relations. Ce dernier l'installa non loin de lui, dans un nouveau quartier Huéganmey, (la grande maison), le second après le quartier Jakotomey qui jusque-là, a désigné le premier noyau d'implantation de Toyu le fondateur et de sa suite.

Il y a lieu de donner une idée de filiation des deux frères Toyu et Amuzun les deux premiers occupants de Jakotomey fondé par le premier. Ils sont tous deux fils de Kumbo dont l'ancêtre est le célèbre Togbé Aym de Tado, fondateur et grand roi divinisé à sa mort. Toyu et Amuzun sont donc d'authentiques princes et des Aja pur sang dont les descendants peuvent encore aujourd'hui légitimement et régulièrement, en toute connaissance de cause, briguer le trône de Tado ; ils sont tout autant de Jakotomey que de Tado. Il est symptomatique que leur *ako* ou clan soit celui de Ajavi — enfants d'Aja — et que l'on les loue dans leurs salutations d'usage en commençant toujours par Ajavi, Ajavi Kumbo, tout le monde n'est pas aja au même degré en pays aja ! Les deux autres clans les plus connus dans ce village après celui des Ajavi sont les Ana au quartier Gboyonhué et les Yinbuon-ohé au quartier Sègbènuhué. La liste n'est pas exhaustive ; mais Jakotomey, c'est avant tout « la chose » des Ajavi ici représentés par les descendants des deux premiers occupants, Toyu et Amuzun. Tous ceux qui n'appartiennent pas à ce clan sont leurs hôtes⁽⁵⁾.

Jakotomey compte aujourd'hui dix quartiers : le premier est Dansuhé (chez Dansu), le plus ancien puisqu'il est le point d'installation de Toyu le fondateur. En fait, c'est cet endroit précis qui s'est longtemps appelé Jakotomey avant que Dansu, fils de Toyu, ne lui donne le nouveau toponyme de Dansuhé à partir du moment où, par extension, Jakotomey a fini par désigner tout le village, c'est-à-dire les dix quartiers, progressivement. Mort, Toyu fut enterré d'abord à Bétumè d'où ses restes furent par la suite ramenés à Jakotomey et inhumés à Dansuhé dans une case-lombe qui existe toujours et que nous avons pu visiter en 1992. Chaque année, ses descendants d'ici comme de Bétumè, viennent toujours pour lui faire des sacrifices et des offrandes.

La tombe de Toyu n'est cependant pas le seul lieu d'adoration au quartier Dansuhé. La principale divinité protectrice, celle à laquelle Toyu, de son vivant,

vouait un culte particulier est *Sakpata*, la divinité de la variole⁽⁶⁾, très commune dans l'aire culturelle ajatado comme dans l'aire culturelle yoruba où elle est connue sous le nom de *Shankpandan*. A elle s'ajoutent deux autres divinités : *Anani* et *Atribu*.

En matière d'ancienneté ou de prééminence, Huéganmey ; quartier d'Amuzun, il est sous la protection de Dan, divinité par excellence de ce dernier.

Dans le désordre, le troisième quartier est Kpomashihue protégé par *Sakpata*. Y-a-t-il deux temples de *Sakpata* dans le village ou s'agit-il d'un seul et unique temple de cette divinité installé par Toyu et à côté duquel est venu naître le quartier Kpomashihue ? Nous ne saurions le dire de façon péremptoire bien que nous soyons tenté d'opter pour la deuxième hypothèse, logiquement plus vraisemblable, à notre avis.

Sègbènuhué est sous l'égide de la divinité Gabada ; Gbèjakuhé sous celle de *Héviéso*⁽⁷⁾ ; Gahue, doublement protégée par *Gbèto* et *Kpakésu* ; les quatre autres quartiers sont sans grandes divinités, ce sont : Gboyonhué, Tcheyihue, Jokohue et *Fafèdahue*. D'aucuns font de Kugbihue le onzième quartier, mais cette classification nous semble erronée. Kugbihue est à rattacher à Gbèjakuhé.

Mais quand, au juste, Jakotomey a été fondé ? Nos traditionalistes⁽⁸⁾ descendants pour la plupart du fondateur, font remonter l'origine de leur village à Gblèlè dont les incursions ont fait fuir de Tado leur ancêtre. Si cette référence était juste ou justifiée, cela nous ramènerait dans la deuxième moitié du XIX^e siècle : entre 1818 et 1889, durée du règne de Gblèlè. Les décomptes de génération sur la base d'une trentaine d'années par génération⁽⁹⁾ nous situent, de façon un peu plus précise, dans cette tranche chronologique du règne de Gblèlè, c'est-à-dire très approximativement, dans le troisième quart du XIX^e siècle : il n'y a en effet que quatre ou cinq générations qui nous séparent de Toyu installé à Jakotomey. N'oublions pas que si l'expédition de Gblèlè a eu lieu même en 1858, année de son couronnement, il s'est écoulé quelques années entre le départ de Toyu de Tado et son installation à Jakotomey après un séjour à Bétumè. Une fois qu'il a fondé Jakotomey, il en était devenu naturellement le premier chef.

(à suivre)

NOTES

(1) Aucune étude n'ayant été jusqu'ici spécialement consacrée à Jakotomey, nous nous contenterons de citer quelques travaux qui ne sont que des considérations sur le monde aja en général.

AGUIGAH (D.) : « A la recherche de l'histoire ancienne de l'aire culturelle ajatado ». In *Annales de l'Université du Bénin*, T. XIII, 1993, série Lettres, p.p. 83-91.

GAYIBOR (N. L.) : « Rôle et importance des Tashinon (dignitaires) au sein de la société aja (Togo) ».

In *Actes des journées scientifiques de l'Université du Bénin*, du 6 au 13 avril 1990. Lomé, les Presses de l'Université du Bénin, 1990, p.p. 77-96.

KARL-AUGUSTE (J.) : « Les populations du Mono béninois. (Esquisse historique) ». In *Ehuzu* mars 1983, 5 p.

KOSSI (K.) : « Organisation sociale des Ajatado ». In *Annales de l'Université du Bénin*, série Lettres, T. XIII, 1993, p.p. 3-24.

Pour des raisons de transcription phonétique, nous écrivons Jakotomey au lieu de la graphie courante bien connue qui est Djakotomé (ou Djakotomey, Djakotomé, etc.).

(2) Toyu mis pour Toyou.

(3) En effet, les pierres abondaient à cet endroit. Elles y sont aujourd'hui moins nombreuses à la suite d'importants prélèvements qui y ont été pour l'empierrement des routes et la construction des classes d'école.

(4) Ceux qui sont originaires de Jakotomey et qui portent aujourd'hui comme nom de famille Amousou ne sont en fait que des Amoutoun, anthroponymie que nous avons écrit phonétiquement sous la forme Amuzun. Ce nom a donc été transformé en Amousou, plus fréquent dans les autres aires culturelles ajatado que Amuzun. D'aucuns disent même parfois Mucun.

(5) Nous ne voulons pas dire que les autres, étrangers au départ ne sont pas considérés comme des originaires de Jakotomey.

(6) Elle faisait des ravages si effroyables que les gens ont fini par en faire une divinité.

(7) Héviéso est la divinité du tonnerre, l'équivalent de shango dans le monde yoruba. Notons au passage que Gbèjakuhé, contracté en Gbèksa est le nom de l'un des petits-fils d'Amuzun.

(8) Nous profitons de l'occasion pour remercier nos informateurs dont les principaux sont :

DANSU Muzun, 78 ans environ, cultivateur, quartier Dansuhé ;

DANSU Philippe, 60 ans environ, fonctionnaire à la retraite, quartier Dansuhé ;

DANSU Zondaga, 85 ans environ, cultivateur, quartier Dansuhé ;

ONI Dangnon, 70 ans environ, cultivateur, quartier Dansuhé.

Nous avons mené nos enquêtes de terrain en août 1992 en présence de Bernard Lani DAVO dont le concours ne nous a pas fait défaut. De Roger ADJIVON, service Radio à l'Etat-Major à Cotonou. Il a été notre guide et interprète d'autant plus précieux qu'il est lui-même un lointain descendant de l'ancêtre fondateur Toyu. Roger Adjivon est du même quartier et de la même famille que Félix Adjivon qui nous a beaucoup aidé également. Mais nous tenons à remercier plus spécialement Zondaga Dansu pour l'accueil particulièrement amical et chaleureux qu'il nous a accordé lors de notre travail sur le terrain. Qu'il veuille nous excuser d'avoir transformé phonétiquement son nom DANSOU en DANGOU.

(9) Nous avons choisi deux cas dans la lignée de Toyu le fondateur :

exemple n° 1 :

- 1 — Toyu
- 2 — Dokponu fils de Toyu
- 3 — Dansu fils de Dokponu
- 4 — Zondaga, fils de Dansu.

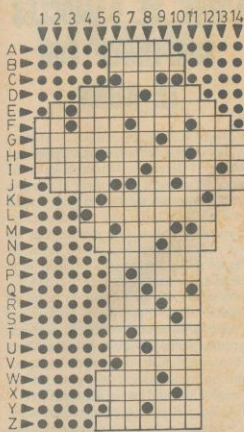
exemple n° 2 :

- 1 — Toyu
- 2 — Sashi
- 3 — Shéyi
- 4 — Tado
- 5 — Roger Adjivon.

A. Félix Adjivon

UN PEU DE DISTRACTION

LE BÉNIN EN MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

— A. Prix de location d'un navire. — B. Signe altératif en musique. — C. Pouvoir au passé subjonctif. — D. Qui est né. Comité International Olympique. — E. Coupe et récolte. — F. Consonnes de tour. Cloison. Terre entourée d'eau. Possessif. — G. Posent de nouveau. Qui exprime la gaieté. — H. Dégager. Mentent. Terre grecque. — I. Roux clair. Ventilé. — J. Argiles ocres. Consonnes de soir. On l'air circule. — K. Péril. — L. Farines granuleuses tirées des blés durs. — M. Roulement. Partie d'ébène. — N. Poids de l'emballage. Chaleur animale. — O. Administrées. — P. Vieille. — Q. Article arabe. Métal précieux. — R. Planchettes. Douze mois. — S. Sot. — T. Élément de soutien. — U. Sait le titre. Lentilles. — V. Carrés d'échiquier. — W. Effervescence. Possessif. — X. Empoigna. — Y. Note musicale. Pas humide. — Z. Personne qui a échappé à un accident.

VERTICALEMENT

— 1. Échange direct d'un bien contre un autre. — 2. Donnas. — 3. Croula. — 4. Corrompue. — 5. Deniers. Consonnes de mas. Sérum antidiabétique. Sait le titre. — 6. Consonnes de fob. Animal fabuleux. Petit cube. Charmant. Maman. — 7. Gavés. Fleuve d'Afrique. Désagréable au goût. Résidu. Résultats. — 8. Très touché. Beau paysage. Traitera quelqu'un de haut. Élie.

(Réponse en page 10)

Apparence. — 9. Moitié de tôle. Goulot. Brave avec insolence. Moi. Saisons. Roi de Juda. — 10. Immobile. Article arabe. Bramera. Dieu grec de la guerre. Lettres d'épi. — 11. Indéfini. Exceptionnel. Élimé. Écllosion. — 12. Superposée. Bête. — 13. Baudet. Note de musique. — 14. Robe.

(Réponse en page 10)

CHIFFRES CROISÉS

Complétez les cases vides ci-après avec des chiffres de façon à résoudre les opérations, aussi bien horizontalement que verticalement.

13	+		=	-		=	10
-	+		-	+		-	
-				+		=	
=		=	=	=	=	=	
+		=	12	-		=	
+		-		+		-	
+		=				=	
=							
10	-		=	-		=	4

(Réponse en page 10)

OCTOGONE DES ANIMAUX

Dans cette grille se dissimule un animal. Pour le découvrir, rayez toutes les lettres qui sont inscrites 10 fois dans la grille, puis repérez, une à une, horizontalement dans un ordre logique, les 8 lettres constituant le mot-clé.

Amusez-vous bien !



(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

Contre le cancer de la prostate : bêta-carotène ou fruits et légumes ?

C'est une donnée qui semble désormais largement démontrée : une alimentation riche en fruits et légumes contribue à protéger de certains cancers. En revanche, qu'en est-il des suppléments de vitamines sous forme de pilules ?

Depuis les résultats d'une étude finlandaise, qui a montré qu'une supplémentation médicamenteuse en bêta-carotène (un précurseur de la vitamine A) augmente le risque de cancer du poumon chez les fumeurs, la controverse sur le bien-fondé des suppléments agite les milieux scientifiques...

Une pièce nouvelle vient d'être versée au dossier sous la forme d'un essai mené aux USA depuis 1982. Plus de 22.000 médecins ont été répartis en deux groupes, l'un recevant des comprimés de bêta-carotène et l'autre un placebo. Si les premiers résultats ont globalement conclu à une absence d'effet de supplémentation sur le risque de cancer, les chercheurs ont toutefois montré que les hommes dont le régime alimentaire ordinaire était naturellement pauvre en bêta-carotène avaient un risque de cancer de la prostate abaissé de 36 % au bout de 12 ans. À suivre...

MFI / CERIN

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Cane... Un seul N. Cane... deux N.

La femelle du canard c'est la cane (un seul N), tout comme le caneton.

Quant à la canne (avec deux N) c'est le bâton sur lequel peuvent s'appuyer tous ceux qui marchent difficilement à cause de l'âge ou du parcours accidenté.

AUTOUR D'UN MOT

Amitié, du latin amicitia.

L'amitié est un sentiment d'affection entre deux êtres, on peut avoir de la sympathie, de l'attachement, de la tendresse.

Les rapports d'amitié sont l'entente, l'union, la cordialité, l'intimité.

Quand l'amitié se refroidit, il y a brouille, fâcherie et parfois rupture. L'amitié est étroite, intime, fidèle, constante, fraternelle, chaude, tendre et solide, mais elle peut être aussi fausse ou trompeuse.

Différentes expressions évoquent les relations amicales. C'est ainsi que l'on se prend d'amitié, on se concilie l'amitié de quelqu'un, alors on se fréquente, on fraternise et familièrement parlant : on coudine.

Parmi les amis, il y a les amis d'enfance, les amis de jeunesse, les amis intimes, les compagnons, les confidents et d'une manière populaire : les vieilles branches et les copains.

Pour garder ses amis ce proverbe donné par un penseur anglais : "Les amis sont comme les cordes de violon : il ne faut pas trop les tendre".

DES MOTS D'AILLEURS

Faire calman

En Côte d'Ivoire... école... Se relever la nuit pour aller étudier.

Il n'y a pas de calmans en Afrique, juste des crocodiles.

Ce terme calman est cependant employé pour désigner le crocodile à museau large, assez commun, d'où l'expression "faire calman" construite à l'image du crocodile qui refait surface après le départ des chasseurs pour reprendre ses occupations interrompues.

L'étudiant qui se relève la nuit pour étudier se nomme calmanteur et son activité le calmantage.

DES MOTS VOISINS

Le verbe lire et la suite

Lire c'est prendre connaissance du contenu d'un livre ou d'un écrit. Familièrement on dira : dévorer un livre, lire avec empressement, rapidement la matière que contient un ouvrage.

Parcourir c'est lire rapidement et de façon non suivie.

Bouquiner, synonyme de lire, est un terme d'argot d'école qui s'emploie aussi aujourd'hui dans le langage familier.

Il existe aussi le verbe feuilleter, tourner les feuilles d'un livre en les lisant négligemment et en hâte.

Enfin, le verbe compulsuer qui signifie, feuilleter fréquemment des livres, des manuscrits, des papiers, le plus souvent dans un but de documentation.

DES MOTS ET DES ANIMAUX

A propos du tigre

Par allusion à l'animal, on nomme parfois tigre un homme cruel et impitoyable.

Autrefois on appelait aussi tigre quelqu'un qui se fâchait et faisait preuve d'autorité. Un tigre était aussi un homme insensible à l'amour.

De nos jours une expression plus commune qualifie de jaloux comme un tigre quelqu'un de très jaloux.

Au féminin, une femme très agressive ou très jalouse est une tigresse.

AUTOUR D'UN MOT

Colère, du latin cholera ; en latin classique : ira, qui a donné ire.

L'état affectif violent et passager c'est la colère, l'emportement, le courroux, la fureur et la rage. Celui qui est prompt à se mettre en colère est irascible, irritable, querelleur et emporté. On dit qu'il a la tête chaude ou près du bonnet.

On peut être dans le feu de la colère, être rouge et échauffé, être blême de colère. On suffoque alors, on bondit de rage, on tremble, on trépigne, on grince des dents et on voit rouge.

La colère se manifeste aussi par des cris et des paroles : pester, jurer, blasphémer, pousser des hurlements, voire des rugissements.

Mettre en colère c'est agacer, énerver, crispier, exaspérer, faire enrager, échauffer la bile. Faire bondir et pousser à bout...

Mais comme a dit un sage de l'antiquité : "Jamais la colère n'a bien conseillé !"

LE MOT MYSTÈRE

Un massicot (MASSICOT), c'est :

— une machine à couper le papier ?

— une machine à couper de la viande en tranches ?

— une machine à couper du pain ?

Réponse : Le massicot est une machine à couper du papier.

Elle a été imaginée en 1844 par le coutelier français Guillaume Massicot, d'où le nom massicot (MASSICOT).

DES FAUTES À ÉVITER

Innovation et innover s'écrivent avec une consonne double : NN. Mais d'autres mots commençant par le son "IN" ne prennent qu'un "N".

Ainsi, il faut écrire : inondation (un seul "N"), inonder (un seul "N").

De même le nom inoculation et le verbe inoculer... un seul "N". Des remarques orthographiques à retenir !

NATION

C.C.I.B. : DAVANTAGE D'INITIATIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans un environnement aussi concurrentiel que celui de la mondialisation de l'économie, l'improvisation et l'affairisme sans lendemain paraissent bien suicidaires pour les opérateurs économiques, principaux agents du développement durable d'un Bénin que nous appelons de tous nos vœux prospère.

Parce ce danger fonde la mission même de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB) à savoir :

1 — représenter, protéger et assurer la promotion du commerce, de l'industrie et des prestations de services auprès des pouvoirs publics ;

2 — agir auprès du gouvernement quand la question qui est l'objet de son intervention porte entre autres sur :

* les moyens d'accroître la prospérité de l'économie nationale ;

* les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation, la formation technique et professionnelle ;

3 — susciter la création des associations, groupements professionnels en vue de promouvoir les activités économiques et sociales du pays et de contribuer à leur organisation ;

4 — animer et former dans tous les domaines qui concourent à la promotion des entreprises et des hommes.

Faisant le bilan des actions de la CCIB durant la période 1993-1997, M. Wassi Mouftau, président de la CCIB, dans son allocution à l'occasion de l'installation officielle des organes dirigeants de la Chambre consulaire le mardi 23 décembre 1997, a précisé que :

«... La CCIB s'est battue bec et ongles pour renforcer ses capacités d'action dans

le souci d'aider au redressement économique du Bénin en mettant en place quelques structures d'appui aux entreprises, notamment, par la création de :

« — la Continental Bank Bénin dont la clientèle est constituée pour une grande part d'opérateurs économiques ;

« — le Cercle consulaire (2CM) qui est une mutuelle au profit des femmes et hommes d'affaires qui ne peuvent bénéficier des crédits du système bancaire ;

« — la société de gestion et d'intermédiation (SGI) qui est un instrument de mobilisation et de placement de l'épargne nationale par l'entremise de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) ;

« — l'Africaine des assurances verra bientôt, elle, le jour pour renforcer le secteur des assurances ;

« — le fonds de promotion économique sera bientôt, lui aussi, une réalité ;

« — le Centre des formalités des entreprises (CFE) ou guichet unique est, lui, opérationnel à la CCIB grâce aux appuis appréciables de nos partenaires au développement notamment le PNUD, depuis le 21 août 1997.

« — le Projet de la mise en place au Bénin d'une zone franche industrielle (ZFI) fait son chemin. Il convient d'y ajouter le projet de la création du parking gros porteurs entrepôts et centre de fret ».

Bien que positifs, ces résultats restent insuffisants au regard des attentes des partenaires au développement, des investisseurs étrangers et des opérateurs économiques eux-mêmes. En effet, face à la forte demande des emplois et la nécessité de voir naître en République du Bénin de nouvelles entreprises modernes et capables de créer des emplois, les opérateurs écono-

miques souhaitent que le gouvernement, en concertation permanente avec la nation économique et les partenaires au développement trouve, propose et applique des mesures initiales qui permettront :

— de nombreux investissements du secteur privé au Bénin ;

— d'encourager la formation d'une véritable bourgeoisie nationale sur laquelle le pays peut compter en toutes circonstances pour

* réglementer le secteur informel de plus en plus grandissant.

* penser économie, agir économie et éviter la fraude généralisée qui fausse le jeu de la concurrence, compromet la prospérité et un développement équilibré et durable en République du Bénin. Ils attachent de même un grand prix à la mise en œuvre rigoureuse des résolutions édictées et pertinentes de la Conférence économique nationale tenue à Cotonou du 9 au 14 décembre 1996.

Au demeurant, l'ère des grandes théories économiques classiques est révolue. Le grand défi de la République du Bénin demeure sur développement durable. Et ce développement passe sans nul doute par la recherche du bien-être social pour toute Béninoise et tout Béninois à travers, bien sûr, la création d'emplois nouveaux durables. Et comme dira le président de la CCIB, M. Wassi Mouftau, le problème majeur du Bénin n'est plus un problème politique, mais plutôt un problème économique et éthique.

Il importe donc que chaque responsable de la nation béninoise en prenne rapidement conscience et agisse en conséquence.

Ph. L. Amoussou

VOTE DU BUDGET GESTION 98

L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS SUSPENDUE SUR LE BÉNIN

In extrémis, les honorables députés ont voté le 31 décembre dernier, la loi de finance 98 amputée de l'article 11 relatif à l'avancement sur mérite. Du coup, il a été évité au pays le recours aux douzièmes provisoires. Satisfaction morale pour les uns, ouf de soulagement pour d'autres. Et l'espoir renaît. Seulement il est empreint de menace, non pas tant à cause des contestations syndicales qu'à cause du retrait de l'article 11, fût-il provisoire. En tout cas, c'est ce qu'il convient surtout de retenir de la conférence de presse du professeur Albert Tévoédjre, ministre du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, le lundi 5 janvier dernier à l'INFO-SEC. En effet, selon le ministre Tévoédjre, le système d'avancement sur mérite est une conditionnalité incontournable pour les bailleurs de fonds. Mieux, elle l'est pour tout pays soucieux de son développement économique et social. D'ailleurs, à en croire le ministre du plan, 24 milliards de prêts dans le cadre des accords avec nos partenaires au développement pourraient être mis en souffrance en cas de non respect confirmé du système d'avancement sur mérite. Mieux et selon toujours le professeur Tévoédjre, à terme, le paiement des salaires pourrait être aussi mis en difficulté. Voilà qui, au-delà des déclarations contradictoires des princes qui nous gouvernent et à propos du budget 98, pose la problématique même de la complexité du poids de l'article 11 de la loi des finances et de tout ce qui peut découler de sa suppression pure et simple selon le souhait de plus d'un.

En réalité, le système de l'avancement sur mérite n'est nullement mauvais en soi. Le hic est au niveau des critères de son application. Et c'est ce qui justifie, à raison du reste, la décision de l'Assemblée Nationale d'en faire un projet de loi rectificative de la loi n° 86-013 portant statut général des agents permanents de l'État. Ainsi les négociations nécessaires et bien menées permettront d'aboutir à un accord au sujet du système de l'avancement sur mérite et les modalités de son application.

Dès lors, le problème fondamental à régler est celui des critères objectifs transparents et réalistes devant soutenir la mise en exécution de cette innovation. Cela évitera de tomber dans les trames des règlements de compte, des favoritismes et des injustices. Faut-il le souligner : les négociations et autres concertations pour y parvenir doivent être franches, sans démagogie aucune entre le pouvoir et tous les acteurs impliqués. Mais attention. Le peuple veille, lui qui veut la culture de l'excellence soutenue par la transparence et la bonne gouvernance et non la culture de la médiocrité qui siège actuellement dans nos administrations publiques. Ne nous voilons pas la face : la création des richesses nationales est au prix du mérite permanentement soutenu des uns et des autres. Alors adieu la paresse, l'inconscience professionnelle, la gabegie, le népotisme... et vive l'excellence. Apportons chacun notre pierre à l'édification d'un Bénin prospère et digne.

Alain Sesson

LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BÉNIN SE PRÉSENTE COMME SUIT :

Président : M. Wassi Mouftau
1er Vice-Président : M. Nicolas Adagbé
2ème Vice-Président : M. François Tankpinou
3ème Vice-Président : M. Christophe Agossa
Secrétaire Élu : M. Charles Nobre
Trésorier : M. Charles Gonçalves
Trésorier Adjoint : M. Richard Awounou
1er Conseiller : El Hadja Mouinatou Salami
2ème Conseiller : El Hadj Adam Mama

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS

Commerce : Mme Léontine Padonou
Industrie : M. Bernard Dohounzo
Services : M. Cuthbert Tessy
Lois et Réglementations : M. Mourinlabi Olatoundji
Finances et Investissements : M. Paulin Lokossi
Formation et Emploi : M. Barthélemy Assogba Cakpo
Promotion et Financement de PME/PMI : M. Omer Chanvoédo
Communications et Promotion : M. Martin Adjagodo
Commission Arbitrage et Règlements Transactionnels : Mme Honorine Féliho

REPRÉSENTANTS DES SECTEURS :

Secteur Commerce :
1er Mme Justine Chodaton
2ème Mme Choucourath Zossou
Secteur Industrie :
1er M. Appolinaire Tingbo
2ème M. Gaston Benthoo
Secteur Services :
1er M. Barthélemy de Souza
2ème Mme Sidonie Espérance Kiniffo

REPRÉSENTANTS DES DÉPARTEMENTS

Représentants de l'Atacora :
M. Issifou Pétoni Koda
M. Adrien C. Abouandjinou
Représentant Borgou : M. Léonide Assankpon
Représentants Mono : M. Jean-Baptiste M. Amouzoun
M. Innocent Gbovi
Représentants Ouémé : El Hadj Tadjou Akadiri
El Hadj Yénoussa Abiodoun
Représentant Zou : M. Ernest Agbo-Toglossou

POLÉMIQUE AU SUJET DU BUDGET 98 DIRE TOUTE LA VÉRITÉ !

(Suite de la première page)

destinées de la République du Bénin depuis avril 1996.

QUE DISENT LES TEXTES ?

Au terme du décret n° 97-270 du 9 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des finances, en son article 1er, le ministre des finances a pour mission « de proposer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement et de l'État en matière financière.

À ce titre, il est chargé :

- de proposer, en liaison avec les autres ministères concernés, la politique financière du gouvernement;
- d'élaborer les projets de lois de finances;
- d'assurer l'exécution et le contrôle des recettes et des dépenses de l'État;
- d'assurer la gestion et le contrôle des finances des collectivités locales;
- de négocier les prêts et de gérer la dette publique;
- d'assurer la gestion et le contrôle permanent des finances publiques;
- d'assurer le contrôle de la régularité de la gestion de tous fonds publics;
- d'assurer les fonctions relatives à la fiscalité, au crédit, à la monnaie et aux assurances;
- de gérer le domaine public;
- d'assurer, avec le ministre chargé du plan et le ministre des affaires étrangères et de la coopération, la liaison avec les organisations économiques et les institutions financières régionales et internationales.

Le ministre des finances, en sa qualité de premier responsable de l'exécution du budget général de l'État, peut déléguer certains de ses prérogatives aux directeurs généraux ».

Et l'article 2 dudit décret de préciser : « le ministre des finances est le premier responsable de l'exécution des décisions et instructions du gouvernement en matière financière.

Il est l'ordonnateur du budget du ministère ».

Le décret n° 96-440 du 9 octobre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du poste de premier ministre, chargé de la coordination de l'action gouvernementale et des relations avec les institutions dit, lui, en son article 1er qu'« il est créé un poste de premier ministre ».

Et son article 2 de préciser : « le premier ministre est chargé de la coordination de l'action gouvernementale et des relations avec les institutions. Il a pour mission d'exécuter sous la haute autorité et sur les directives du Président de la République, Chef de l'État, Chef du gouvernement, et dans le respect de la Constitution, les tâches relatives à la coordination de l'action gouvernementale et aux relations avec les institutions.

Il facilite les rapports entre le gouvernement et la société civile. Il peut, sur instructions du Chef de l'État, assurer la tutelle de tout office ou société d'État ».

Et son article 3 d'ajouter : « dans l'exercice de sa mission, le premier ministre peut prendre des initiatives permettant de :

- * renforcer la cohésion et l'efficacité de l'action gouvernementale ;
- * accomplir toute mission spécifique ordonnée par le Chef de l'État ;

* faire connaître et faire comprendre par des moyens appropriés, la politique générale du gouvernement ainsi que les décisions et réalisations qui en découlent ;

* exécuter toutes actions susceptibles de créer, d'entretenir et de consolider un climat sain de collaboration entre le gouvernement et la société civile ».

PROBLÈME DE LEADERSHIP

Après une lecture croisée des attributions du ministère des finances et celles de la primature, il est à se demander pourquoi le premier ministre, Me Adrien Houngbédji, ne se reconnaissait pas dans le projet de budget gestion 98. Lui-même affirme qu'il n'a pas été associé à la procédure d'élaboration dudit projet. Conflits d'attributions, répondraient certains ; recherche de leadership, soutiendraient d'autres. Dans tous les cas et malgré les arguments développés par le premier ministre, lors de sa conférence de presse du jeudi 8 janvier 1998, l'on est tenté de n'y voir purement et simplement qu'une fuite en avant. Car nulle part d'ailleurs, aucun texte encore moins la Constitution du 11 décembre 1990 ne lui fait obligation de collaborer de façon spéciale à la confection de la loi des finances. Le Chef de l'État, le Président Mathieu Kérékou l'aurait-il peut-être chargé d'une telle tâche ? Dans l'affirmatif le Président de la République est invité à le communiquer à la nation béninoise.

La bonne gouvernance l'oblige. Mais au-delà de toutes ces spéculations politiques, la genèse de l'article 11 du projet de budget, objet de tant de polémiques, n'est pourtant pas très récente. En effet, il est clairement écrit dans le document cadre de politique économique pour 1996-1999, au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée que : « compte tenu de ces besoins prioritaires, il est essentiel de réaliser des gains d'efficacité dans un certain nombre de secteurs de l'administration publique, avec comme corollaire une compression des coûts de personnel. En particulier, il convient de réviser le système d'avancement automatique tous les deux ans, afin que l'avancement soit plus strictement lié au mérite. Cette réforme sera élaborée au cours de l'année 1996 en concertation avec les partenaires sociaux ».

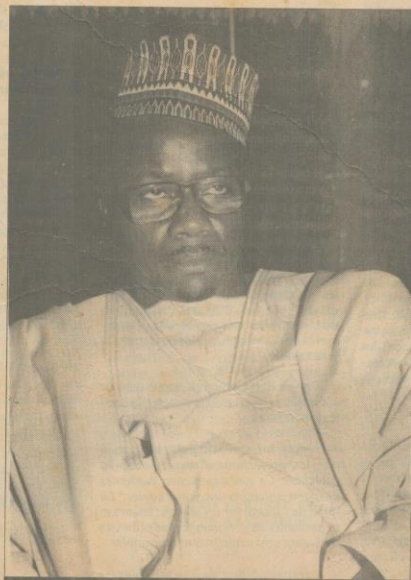
Et lorsqu'on se rend compte que le document cadre économique est le fonde-

ment même du programme de gouvernement, on trouve pour le moins curieux que le premier ministre chargé de la coordination de l'action gouvernementale prenne ses distances par rapport à l'article 11 du projet de budget relatif à l'avancement sur mérite. Est-ce peut-être une manière de faire une opération de charme en direction des agents permanents de l'État dans le cadre des prochaines échéances électorales ? Bien malin qui y répondra avec certitude. Ce que l'on peut affirmer c'est que tout indique qu'une crise pointe à l'horizon. Elle interpelle la conscience des uns et des autres, notamment celle du Chef de l'État, Chef du gouvernement sur la reconformation à chaque membre de son équipe gouvernementale des prérogatives à lui dévolues. Ce faisant, il nous évitera des pertes de temps, des divertissements inutiles ; car de divertissement inutile, de perte de temps, de gaspillage d'énergie, il en a bien été question avec le projet de budget 98. Présentement d'ailleurs, il fait couler beaucoup de salive à plus d'un niveau.

L'idée de débat d'orientation préalable à l'élaboration du budget avancée par le premier ministre, Me Adrien Houngbédji lors de sa conférence de presse du jeudi 8 janvier 1998, devrait constituer une démarche louable et même une initiative enrichissante à plus d'un égard. Mais sa réalisation fructueuse exige de la part de tous les acteurs concernés beaucoup d'humilité et d'esprit patriotique.

Au-delà des considérations de divers ordres, et on ne le dira jamais assez, nous devons tous être convaincus que sans la culture permanente de l'amour du pays et l'acceptation de l'autre dans sa différence, sans un esprit d'équipe renforcée au fil des heures, toute entreprise de développement pèchera par son manque de cohésion, et de fait, sera si l'on n'y prend garde, vouée à l'échec.

Alain Sessou



Me Adrien Houngbédji, premier ministre

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

JUBILÉ DE L'AN 2000

ANNÉE PRÉPARATOIRE :

« JÉSUS-CHRIST, SEIGNEUR ET SAUVEUR »

Célébration solennelle des résultats de l'action de l'archidiocèse de Cotonou

A l'occasion de la première année préparatoire au Jubilé de l'An 2000, l'archidiocèse de Cotonou a été mis en état de mini-synode. L'objectif était de faire le bilan de l'évangélisation chez nous à travers un examen de conscience. A cet effet, un questionnaire a été proposé pour cette année pastorale ; il s'articule autour du thème : « Jésus-Christ, Seigneur et Sauveur », à la lumière de certains aspects de notre vie.

La fin de ce mini-synode est actuellement marquée par cette célébration à laquelle tout le diocèse est représenté. Le rapport de synthèse, ci-après, retient les points essentiels que révèlent les réponses des fidèles au questionnaire qui leur a été proposé. Trois points :

I — LE RÉALISME DU VÉCU DE LA FOI EN JÉSUS-CHRIST, SEIGNEUR ET SAUVEUR ;

II — LA VIE DE FAMILLE ;

III — LA JEUNESSE.

Comme nous allons le voir, les réponses révèlent, dans leur ensemble, les préoccupations et les attentes des fidèles. Aussi la synthèse reprend-elle celles-ci en des propositions performatives en vue d'une stratégie pastorale.

I — LE RÉALISME DU VÉCU DE LA FOI EN JÉSUS-CHRIST, SEIGNEUR ET SAUVEUR

L'ensemble des fidèles reconnaît Jésus-Christ comme une personne vivante, unique Sauveur. Il nous a sauvés par sa Passion, sa Mort et sa Résurrection, source de vie abondante, de vie éternelle. Cette affirmation de foi s'exprime dans le Credo. Cependant, le passage de cette foi confessée à une vie de foi, confiante et vécue au quotidien dans les réalités existentielles, présente des difficultés considérables qui déchirent le cœur de plus d'un chrétien.

En effet, la foi en Jésus comme Seigneur et Sauveur est souvent mise à rude épreuve. Personne ne conteste que Jésus est Sauveur. Mais la difficulté se situe au sujet de la qualité de la relation personnelle avec Lui et de l'expérience tout aussi personnelle et authentique faite de son salut et de sa seigneurie.

Le salut et la seigneurie du Christ devraient être manifestes dans tous les domaines de la vie : telle est l'attente profonde des fidèles. Mais Jésus n'est invoqué comme tel que dans le besoin et les temps où la vie est dangereusement menacée par toutes sortes d'épreuves. Celles-ci se rapportent aux grands moments de l'existence : la naissance, le mariage et la mort. La naissance englobe la gestation de l'enfant, sa naissance au monde et sa croissance. Le mariage situe déjà l'individu à l'âge adulte où il est capable de fonder une famille et de

prendre ses responsabilités face à la vie. Quant à la mort, elle englobe les peurs, les souffrances, les maladies, tout ce qui peut étouffer le bonheur et menacer la vie jusqu'à son extinction.

Dans ces circonstances, les fidèles traversent des crises, surtout si l'on n'a recours au Christ que dans les adversités, les maladies, les agressions ou violences occultes selon les vues humaines. C'est alors que, déçu et découragé, le fidèle bascule dans le doute, la révolte et finit par « chercher ailleurs » : les déviations commencent et culminent dans les sectes et autres syncrétismes.

Ce constat met en lumière : le problème de la formation et de l'éducation de la foi des fidèles avec un accent particulier sur la relation à la culture, aux traditions et aux coutumes.

En vue d'une stratégie pastorale, voici deux propositions :

1 — Dynamiser ou redynamiser les structures déjà existantes dans le diocèse et les paroisses pour la formation chrétienne des fidèles ;

2 — Redécouvrir nos traditions autour de la naissance, du mariage et de la mort, de façon à repérer ce qui est évangélisable et le prendre en compte dans la catéchèse et la liturgie. Il s'agit plus précisément d'esquisser une catéchèse pour le baptême et le mariage chrétiens : valoriser le rôle et la place des tantes dans la tradition en lien avec le rôle et la place des parrains et marraines dans les célébrations et le vécu des sacrements.

II — LA VIE DE FAMILLE

La famille, Église domestique, est l'un des lieux par excellence où se vit la foi chrétienne. L'amour conjugal s'y épanouit dans une véritable communion des cœurs. Cela suppose la compréhension, la patience, la générosité, l'ouverture à l'autre, la transparence et le partage. La vitalité et le dynamisme de la famille sont liés aux différents niveaux des rapports internes. On y distingue les relations entre conjoints, entre enfants, entre parents et enfants. A l'issue de ce mini-synode, les fidèles ont exprimé trois grandes préoccupations concernant la vie dans la famille : le dialogue, l'éducation et l'influence des médias.

1 — Le dialogue dans la famille. Le dialogue paraît plus que jamais indispensable entre les différents membres à l'intérieur de la famille, surtout entre parents et enfants. C'est l'un des conditions qui favorisent l'éclosion et l'épanouissement des qualités de l'enfant et du jeune. Dans cette perspective, les agents pastoraux veilleront à susciter des occasions d'échange pour la vie et l'unité de la famille. Ils le feront particulièrement au

cours de certains moments de l'année liturgique, tels que : Noël, la Sainte Famille, la Présentation de Jésus au Temple, la Visitation, etc. Le Nouveau Catéchisme de l'Église Catholique pourrait être utilement exploité à cet effet.

2 — L'éducation. Quant à l'éducation des enfants, les parents reconnaissent la nécessité d'une vive attention aux signes des temps. Ils s'expriment en ces termes :

Une éducation bien comprise doit ouvrir le sujet à éduquer aux problèmes de la vie, et même le préparer à les affronter. Nous n'avons pas le sentiment d'avoir déjà perdu cet aspect de l'éducation. Nous nous y employons même. Mais il faut dire que les problèmes de la vie que nous avons connus et auxquels nous pouvons ouvrir nos enfants, ne sont plus les mêmes aujourd'hui, et ne se posent plus de la même manière. Nous-mêmes éducateurs, nous avons du mal à être vraiment au fait de tous les problèmes actuels de vie. Ce n'est donc pas certain que nous arrivions tous à combler l'attente de nos enfants. Ceux-ci évitent d'ailleurs de nous soumettre certains de leurs problèmes, en particulier les questions ayant rapport aux relations garçons et filles qui sont considérées par une certaine tradition comme des sujets tabous. C'est à nous de créer entre eux et nous le climat de confiance nécessaire pour aborder ces problèmes sans plus hésiter.

Il nous faut donc inviter les parents à créer ce climat de confiance nécessaire au dialogue.

3 — L'influence des médias. Il est impossible de mettre entre parenthèses l'impact des médias sur la famille et principalement sur l'éducation. Au cours du mini-synode, les parents ont fait remarquer que l'éducation au sein de la famille est bien mise en mal par l'influence néfaste de la rue et des médias. De leur côté, les jeunes attendent des médias : information et formation, sensibilisation, découverte et culture, instruction morale, spirituelle, intellectuelle, professionnelle ainsi que des loisirs. Toutefois, ils ont conscience que, sans discernement, ils s'exposent à de graves dangers. Car, dans une certaine mesure, les médias sont capables de dénigrer et de démolir plus qu'ils ne forment la personnalité.

En vue d'une action pastorale dans ce domaine, nous pourrions adopter la stratégie suivante :

• intégrer les médias, particulièrement par les projections d'images dans la catéchèse. Ce sont des moyens modernes de communication incontournables. La force de l'image sur les téléspectateurs et la puissance de certaines formules sur les auditeurs sont actuellement indéniables.

• responsabiliser dans ce sens tous les agents pastoraux de la communication en les invitant à une plus grande col-

laboration avec le centre catéchétique et les responsables pastoraux des paroisses.

III — LA JEUNESSE

Les jeunes ont également participé au mini-synode. On retiendra ici deux points principaux.

1 — Prise de conscience de soi : le jeune et sa richesse. La richesse primordiale du jeune est sa jeunesse qui lui confère des capacités physiques et intellectuelles, l'esprit critique de créativité, le dévouement et le dynamisme. Tous ces talents sont utiles à son épanouissement. Cependant, il ne suffit pas d'être jeune. Il faut prendre conscience de ses capacités afin de les développer au maximum et de les exploiter.

2 — Les jeunes et la sainteté. A l'instar du jeune riche de l'évangile, les jeunes d'aujourd'hui ont le souci de sainteté. Ils veulent savoir ce qu'il faut faire pour avoir en héritage la vie éternelle. Leur préoccupation se justifie par les différentes influences qui ne favorisent pas toujours la vie spirituelle et la marche vers la sainteté. Les jeunes reconnaissent que la foi doit s'accompagner de la vertu, la science, la tempérance, la persévérance, la piété, l'amitié fraternelle et l'amour (2P 1, 5-8). Ils ont soif de perfection et ils la recherchent à travers la pratique des sacrements, la prière, l'intégration des groupes de prière et la participation à des séminaires de formation.

Suggestions pour une pastorale auprès des jeunes.

* Organiser des sessions de formation pour les aider à mieux se connaître afin de développer les vertus humaines et de bien construire leur personnalité. A ce sujet, redynamiser les structures et les cadres déjà existants.

* Pour acquérir et développer les dispositions spirituelles nécessaires à la sainteté, faire découvrir aux jeunes l'importance de la lectio divina et de l'oraison. Organiser à leur intention des séminaires sur la vie et la croissance dans l'Esprit ainsi que la connaissance des dons du Saint-Esprit.

CONCLUSION

Voilà, chers confrères et amis, la synthèse de notre mini-synode. Notre réflexion accompagnée d'actes concrets pourrait se poursuivre du point de vue de l'Esprit Saint durant la deuxième année préparatoire au Jubilé.

Donné à Cotonou, en l'Église Saint-Michel le 23 novembre 1997

Pour l'équipe de la rédaction :
Père Jacob Agossou
Responsable des publications

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

Message du Pape Jean-Paul II pour la Journée mondiale de la Paix 1998 : 1^{er} Janvier DE LA JUSTICE DE CHACUN NAÎT LA PAIX POUR TOUS

(Suite de la première page)

cherche de justice et de liberté, est rappelée avec un légitime orgueil, souvent aussi parce qu'elle a été perçue comme un tournant après des violations ouvertes de la dignité d'individus et de populations entières.

Il y a cinquante ans, après une guerre marquée par la négation du droit même à l'existence pour certains peuples, l'Assemblée générale des Nations unies a promulgué la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce fut un acte solennel, auquel on est parvenu après la triste expérience de la guerre, avec la volonté de reconnaître formellement les mêmes droits à toutes les personnes et à tous les peuples. Dans ce document figure l'affirmation suivante, qui a résisté à l'épreuve du temps: «La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde»⁽²⁾. Les paroles qui concluent le document méritent une égale attention: «Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés»⁽³⁾. Il est dramatique que, de nos jours encore, cette disposition soit ouvertement violée par l'oppression, les conflits, la corruption ou, de façon plus sordide, par la tentative de réinterpréter, jusqu'à en déformer déhélément le sens, les définitions mêmes contenues dans la Déclaration universelle. Celle-ci doit être observée intégralement dans son esprit comme dans sa lettre. Elle demeure — comme l'a dit le Pape Paul VI de vénérable mémoire — «un des plus beaux titres de gloire des Nations unies, spécialement quand on pense à l'importance qui lui est dévolue comme le chemin certain vers la paix»⁽⁴⁾.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, célébré cette année, il est opportun de rappeler que «la promotion et la protection des droits de l'homme sont un sujet d'importance prioritaire pour la Communauté internationale»⁽⁵⁾.

Toutefois, cet anniversaire est assombri par certaines réserves exprimées sur deux caractéristiques essentielles de la notion même des droits de l'homme: leur caractère universel et leur caractère indivisible. Ces traits distinctifs doivent être réaffirmés vigoureusement pour rejeter les critiques de ceux qui essaient d'exploiter l'argument de la spécificité culturelle pour couvrir les violations des droits humains, et aussi de ceux qui appauvrissent le concept de dignité humaine en déniant toute consistance juridique aux droits économiques, sociaux et culturels. L'universalité et l'indivisibilité sont deux principes de base qui exigent de toute manière d'intégrer les droits humains dans les différentes cultures, et aussi d'approfondir leur caractère juridique afin qu'ils soient pleinement respectés.

Le respect des droits de l'homme ne consiste pas seulement à assurer leur protection

sur le plan juridique, mais il doit tenir compte de tous les aspects dérivant de la notion de dignité humaine, qui est le fondement même de tout droit. Dans cette perspective, il est d'une grande importance d'accorder à la dimension éducative l'attention qui convient. En outre, il importe de prendre également en considération la promotion des droits humains, qui est le fruit de l'amour pour la personne comme telle, puisque l'amour «va au-delà de ce que la justice peut apporter»⁽⁶⁾.

Dans le cadre de cette promotion, en particulier, il faudra accomplir de nouveaux efforts pour protéger les droits de la famille, qui est «l'élément naturel et fondamental de la société»⁽⁷⁾.

MONDIALISATION DANS LA SOLIDARITÉ

3. Les vastes mutations géopolitiques qui se sont succédées après 1989 ont été accompagnées de véritables révolutions dans le domaine social et le domaine économique. La mondialisation de l'économie et de la finance est désormais une réalité et l'on recueille toujours plus clairement les fruits des progrès rapides liés aux technologies informatiques. Nous sommes au seuil d'une ère nouvelle qui porte en elle de grandes espérances et d'inquiétantes interrogations. Quelles seront les conséquences des changements en cours? Tous pourrions-ils tirer profit d'un marché mondial? Tous auront-ils, enfin de compte, la possibilité de jouir de la paix? Les relations entre les États seront-elles plus équitables, ou bien les compétitions économiques et les rivalités entre les peuples et les nations conduiront-elles l'humanité vers une instabilité encore plus grande?

Pour parvenir à une société plus équitable, à une paix plus stable dans un monde en marche vers la mondialisation, les Organisations internationales ont pour tâche urgente de contribuer à promouvoir le sens de la responsabilité du bien commun. Mais, pour en arriver là, il ne faut jamais perdre de vue la personne humaine, qui doit être placée au centre de tout projet social. C'est seulement ainsi que les Nations unies pourront devenir une vraie «famille de nations», selon le mandat qui leur a été assigné dès l'origine, de «favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande»⁽⁸⁾. Telle est la voie qui permet de bâtir une Communauté mondiale fondée «sur la confiance réciproque, sur le soutien mutuel, sur le respect sincère»⁽⁹⁾. En somme, le défi est d'assurer une mondialisation dans la solidarité, une mondialisation sans marginalisation. Il y a là un devoir évident de justice, qui comporte de notables implications morales dans l'organisation de la vie économique, sociale, culturelle et politique des nations.

LE LOURD FARDEAU DE LA DETTE EXTERIEURE

4. A cause de la fragilité de leur potentiel financier et économique, des pays et des régions entières du monde risquent d'être exclus d'une économie qui se

mondialise. D'autres ont davantage de ressources, mais ils ne peuvent malheureusement en tirer profit, pour divers motifs: désordres, conflits internes, absence de structures adéquates, dégradation de l'environnement, corruption très répandue, criminalité, et d'autres raisons encore. La mondialisation doit aller de pair avec la solidarité. On doit donc accorder des aides spéciales grâce auxquelles les pays qui, par leurs propres moyens, ne sont pas en mesure d'entrer efficacement dans le marché mondial puissent surmonter leur situation actuellement défavorable. On leur doit cela en justice. Dans une authentique «famille de nations», personne ne saurait être exclu; au contraire, c'est le plus faible, le plus fragile, qui doit être soutenu, afin qu'il puisse pleinement développer ses potentialités.

Ma pensée s'arrête ici à l'une des plus grandes difficultés auxquelles les pays les plus pauvres doivent aujourd'hui faire face.



Je veux parler du lourd fardeau de la dette extérieure, qui compromet l'économie de peuples entiers, en freinant leur progrès social et politique. A ce sujet, de récentes initiatives des Institutions financières internationales ont mis en place un projet important de réduction coordonnée de cette dette. Je souhaite de tout cœur que l'on continue à avancer sur cette voie, en appliquant avec souplesse les conditions prévues, de façon que

tous les pays qui y ont droit puissent en bénéficier avant l'an 2000. Les pays les plus riches pourront faire beaucoup dans ce sens en apportant leur soutien à la réalisation de telles initiatives.

La question de la dette fait partie d'un problème plus vaste, celui de la persistance de la pauvreté, parfois extrême, et de l'apparition de nouvelles inégalités qui accompagnent le processus de mondialisation. Si l'objectif est une mondialisation sans marginalisation, on ne peut plus tolérer un monde où vivent côte à côte des riches et des misérables, des personnes qui n'ont rien, qui sont privées même de l'essentiel, et des personnes qui gaspillent sans retenue ce dont d'autres ont un besoin désespéré. De tels contrastes sont un affront à la dignité de la personne humaine. Il est certain, que les moyens efficaces pour éliminer la misère ne manquent pas, tels que la réalisation d'importants investissements sociaux et productifs par toutes les instances économiques mondiales. Mais cela suppose que la Communauté internationale veuille agir avec la détermination politique nécessaire. On a déjà effectué des pas louables dans ce sens, mais une solution durable exige un effort concerté de tous, y compris des États concernés.

URGENCE D'UNE CULTURE DE LA LÉGALITÉ

5. Et que dire des graves inégalités existant à l'intérieur des pays? La première des injustices est constituée par des situations de pauvreté extrême, où qu'elles

se manifestent. Les éliminer doit être pour tous une priorité au niveau tant national qu'international.

Par ailleurs, on ne peut passer sous silence le vice de la corruption, qui mine le développement social et politique de nombreux peuples. C'est un phénomène en croissance, qui s'insinue dans beaucoup de secteurs de la société, bafouant la loi et ignorant les normes de la justice et de la vérité. Il est difficile de lutter contre la corruption, car elle revêt de multiples formes: étouffée dans un secteur, elle renahit bien des fois dans un autre. Il faut du courage même pour la dénoncer. Et pour l'éliminer, il faut la volonté tenace des Autorités, il faut le soutien généreux de tous les citoyens, animés par une forte conscience morale.

Il est clair que la première responsabilité dans cette bataille retombe sur les personnes qui ont des charges publiques. Il est de leur devoir de veiller à une application équitable de la loi et à la transparence dans tous les actes de l'administration publique. Placé au service des citoyens, l'État est le gérant des biens du peuple, qu'il doit administrer en vue du bien commun. Le bon gouvernement exige un contrôle ponctuel et la parfaite honnêteté de toutes les transactions économiques et financières, publiques et privées. On ne peut d'aucune manière permettre que les ressources destinées au bien public soient utilisées pour d'autres intérêts de caractère privé ou, encore moins, criminel.

L'usage frauduleux de l'argent public pénalise surtout les pauvres, qui sont les premiers à souffrir de la privation des services de base indispensables au développement de la personne. Et quand la corruption s'infiltré dans l'administration de la justice, ce sont encore les pauvres qui en subissent le plus lourdement les conséquences: retards, inefficacité, carence de structures, absence d'une défense adéquate. Bien souvent, il ne leur reste plus d'autre possibilité que de subir l'injustice.

DES FORMES D'INJUSTICE PARTICULIÈREMENT GRAVES

6. Il y a d'autres formes d'injustice qui menacent la paix. Je voudrais ici en rappeler deux, à commencer par l'absence de moyens pour accéder équitablement au crédit. Les pauvres sont bien souvent contraints de rester en dehors des circuits économiques normaux ou de se livrer à des trafiquants d'argent sans scrupule, qui exigent des intérêts exorbitants, le résultat étant l'aggravation d'une situation déjà précaire en elle-même. Aussi est-ce un devoir pour tous de s'employer à ce qu'il leur soit possible d'accéder au crédit dans des conditions équitables et avec des intérêts préférentiels. A la vérité, il existe déjà, en différentes parties du monde, des institutions financières qui pratiquent le micro-crédit avec des taux de faveur pour ceux qui en ont besoin. Ce sont là des initiatives à encourager, car c'est par cette voie que l'on peut arriver à éradiquer la plaie honteuse de l'usure, en faisant en sorte que tous puissent accéder aux

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

Message du Pape Jean-Paul II pour la Journée mondiale de la Paix 1998 : 1^{er} Janvier

DE LA JUSTICE DE CHACUN NAÎT LA PAIX POUR TOUS

(Suite de la page 9)

moyens économiques nécessaires pour le développement convenable des familles et des communautés.

Et que dire de l'accroissement de la violence envers les femmes et envers les enfants des deux sexes ? C'est aujourd'hui l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, qui est devenue tragiquement un instrument de terreur : femmes prises en otage, mineurs sauvagement massacrés. A cela s'ajoute la violence de la prostitution forcée et de la pornographie infantile, comme aussi l'exploitation du travail des enfants dans des conditions de véritable esclavage. Pour contribuer à arrêter la diffusion de ces formes de violence, il faut des initiatives concrètes, en particulier des dispositions légales appropriées au niveau national et international. Il est nécessaire de se livrer à un grand effort d'éducation et de promotion culturelle afin que, comme je l'ai souvent rappelé dans des messages antérieurs, on reconnaisse et l'on respecte la dignité de toute personne. Il y a en effet un élément qui ne peut absolument pas manquer dans le patrimoine éthique et culturel de toute l'humanité et de chaque personne, c'est la conscience que les êtres humains sont tous égaux en dignité, qu'ils méritent le même respect et sont sujets des mêmes droits et devoirs.

BÂTIR LA PAIX DANS LA JUSTICE, C'EST LE DEVOIR DE TOUS ET DE CHACUN

7. La paix pour tous naît de la justice de chacun. Nul ne peut se soustraire à un devoir d'importance si déterminante pour l'humanité. Ce devoir concerne tout homme et toute femme selon leurs compétences et leurs responsabilités.

J'en appelle tout d'abord à vous, chefs d'Etat et responsables des nations, car c'est à vous qu'est confiée la tâche suprême de veiller sur l'Etat de droit dans vos pays. Remplir une mission si haute n'est certes pas facile, mais cela constitue l'un de vos premiers devoirs. Puissent les réglementations des Etats que vous servez constituer pour les populations une garantie de justice et un stimulant pour un développement constant de la conscience civique.

Bâtir la paix dans la justice requiert en outre la participation de toutes les catégories sociales, chacune dans son domaine propre et en harmonie avec les autres composantes de la communauté. En particulier, je vous encourage, vous les enseignants, engagés à tous les niveaux de l'instruction et de l'éducation des nouvelles générations : formez-les aux valeurs morales et civiques, leur inculquant un sens aigu des droits et des devoirs, en commençant dans le cadre même de la communauté scolaire. Eduquer à la justice pour éduquer à la paix, c'est là l'un de vos premiers devoirs.

Dans la démarche éducative, la famille est irremplaçable, car elle reste le milieu privilégié de la formation humaine des nouvelles générations. De votre exemple,

chers parents, dépendent en grande partie les dispositions morales de vos enfants : ils les acquièrent en fonction du style de rapports que vous instaurez à l'intérieur et à l'extérieur du noyau familial. La famille est la première école de la vie et ce que l'on y reçoit est décisif pour le développement futur de la personne.

A vous, enfin, jeunes du monde entier qui aspirez spontanément à la justice et à la paix, je dis : gardez toujours vivante en vous la recherche de ces idéaux, et ayez assez de patience et de ténacité pour les poursuivre dans les conditions concrètes où vous vivez. Soyez prêts à repousser les tentations d'emprunter les chemins illégaux conduisant aux mirages du succès ou de la richesse ; ayez au contraire le goût de ce qui est juste et vrai, même quand s'en tenir à cette règle exige des sacrifices et engage à aller à contre-courant. C'est ainsi que « de la justice de chacun naît la paix pour tous ».

LE PARTAGE, CHEMIN DE LA PAIX

8. Le Jubilé de l'An 2000 s'approche à grands pas : ce sera pour les croyants un temps consacré d'une manière spéciale à Dieu, Seigneur de l'histoire, un rappel pour tous de la dépendance radicale de la créature vis-à-vis de son Créateur. Mais, dans la tradition de la Bible, c'était aussi le temps de la libération des esclaves, de la restitution de la terre au propriétaire légitime, de la remise des dettes et, par suite, du rétablissement de formes d'égalité entre tous les membres du peuple. C'est donc un temps privilégié pour rechercher la justice qui conduit à la paix.

En vertu de la foi en Dieu-Amour et de la participation à la rédemption universelle du Christ, les chrétiens sont appelés à se comporter selon la justice et à vivre en paix avec tous, car « Jésus ne nous a pas seulement donné la paix. Il nous a donné sa paix accompagnée de sa justice. Il est paix et justice. Il devient notre paix et notre justice » (10). J'ai prononcé ces paroles il y a presque vingt ans, mais, dans la perspective des changements radicaux en cours, elles acquièrent de nos jours un sens encore plus concret et plus vivant.

Aujourd'hui plus que jamais, l'amour pour les pauvres, pour les faibles, pour ceux qui souffrent, doit être un signe distinctif du chrétien. Vivre cet engagement exigeant suppose un total renversement des prétendues valeurs qui incitent à ne rechercher le bien que pour soi-même : le pouvoir, le plaisir, l'enrichissement sans scrupule. Oui, c'est bien à cette conversion radicale que sont appelés les disciples du Christ. Ceux qui s'engagent à suivre cette voie éprouveront véritablement « justice, paix et joie dans l'Esprit Saint » (Rm 14, 17), et ils goûteront « un fruit de paix et de justice » (He 12, 11).

Je désire rappeler aux chrétiens de tous les continents l'avertissement du Concile Vatican II : « Il faut satisfaire d'abord aux

exigences de la justice, pour éviter que l'on offre comme don de la charité ce qui est déjà dû au titre de la justice » (11). Une société authentiquement solidaire se construit grâce au fait que, pour aider les pauvres, ceux qui ont des biens ne puissent pas que dans leur superflu. En outre, il ne suffit pas d'offrir des biens matériels : il faut un esprit de partage, qui fait considérer comme un titre de gloire la possibilité de consacrer ses soins et son attention aux besoins de ses frères en difficulté. On constate aujourd'hui que les chrétiens, aussi bien que les croyants d'autres religions et beaucoup d'hommes et de femmes de bonne volonté, réclament un style de vie simple comme condition pour que le partage équitable des fruits de la création de Dieu puisse devenir une réalité. Ceux qui vivent dans la misère ne peuvent plus attendre : ils ont besoin, et ils ont donc le droit, de recevoir tout de suite le nécessaire.

L'ESPRIT SAINT À L'ŒUVRE DANS LE MONDE

9. Avec le premier dimanche de l'Avent a commencé la deuxième année de préparation immédiate au grand Jubilé de l'An 2000, consacrée à l'Esprit Saint. L'Esprit d'espérance est à l'œuvre dans le monde. Il est présent dans le service désintéressé de ceux qui travaillent aux côtés des marginaux et des personnes qui souffrent, de ceux qui accueillent les immigrés et les réfugiés, de ceux qui, avec courage, refusent de rejeter une personne ou un groupe entier pour des motifs ethniques, culturels et religieux ; il est présent en particulier dans l'action généreuse de ceux qui, avec patience et constance, continuent à promouvoir la paix et la réconciliation entre les adversaires et les ennemis d'hier. Ce sont là autant de signes d'espérance qui encouragent à rechercher la justice qui conduit à la paix.

Le cœur du message évangélique, c'est le Christ, paix et réconciliation pour tous. Puisse son visage éclairer la marche de l'humanité qui s'apprête à franchir le seuil du troisième millénaire !

Puissent devenir des dons pour tous, sans aucune distinction, sa justice et sa paix !

« Alors le désert deviendra un verger, un verger qui fait penser à une forêt. Dans le désert s'établira le droit et la justice habitera le verger. Le fruit de la justice sera la paix, et l'effet de la justice repos et sécurité à jamais » (Is 32, 15-17).

Du Vatican, le 8 décembre 1997

Joannes Paulus a. p.

NOTES

(1) Encyclique *Pacem in terris* (11 avril 1963), E. AAS 55 (1963), p. 259.

(2) Déclaration universelle des droits de l'homme, Préambule.

(3) *Ibid.*, art. 30.

(4) Message au Président de la 28^{ème} Assemblée générale des Nations unies, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1973) : AAS 65 (1973), p. 674.

(5) Déclaration de Vienne, Conférence mondiale sur les droits humains (juin 1993), Préambule I.

(6) Conc. oecum. Vat. II, Const. sur l'Eglise dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, n° 78.

(7) Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 16, 3. Cf. Charte des droits de la famille (22 octobre 1983), présentée par le Saint-Siège : *Enchiridion Vaticanum* 9, nn. 538-552.

(8) Charte des Nations unies, Préambule.

(9) Jean-Paul II, Discours à la 50^{ème} Assemblée générale des Nations unies (5 octobre 1995), n° 14, ORLF n° 41 du 10 octobre 1995.

(10) Jean-Paul II, *Homélie* au Yankee Stadium de New York (2 octobre 1979), n° 1 : AAS 71 (1979), p. 1169.

(11) Décret sur l'apostolat des laïcs *Apostolicam actuositatem*, n° 8.

REPONSE AU JEU LE BENIN EN MOTS CROISÉS de la page 5

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
A	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
B	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
C	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
D	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
E	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
F	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
G	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
H	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
I	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
J	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
K	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
L	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
M	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
N	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
O	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
P	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Q	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
R	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
S	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
T	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
U	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
V	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
W	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
X	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Y	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Z	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

REPONSE AU JEU OCTOGONE DES ANIMAUX de la page 5

ECUREUIL.

REPONSE AU JEU CHIFFRES CROISÉS de la page 5

13	—	2	—	15	—	5	—	10
5	—	2	—	3	—	4	—	7
8	—	4	—	12	—	9	—	3
2	—	2	—	4	—	3	—	1
10	—	2	—	8	—	12	—	4

POLITIQUE-DIPLOMATIE

BILAN 1997 : LES GRANDES TENDANCES

AFRIQUE CENTRALE : L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS

L'année 1997 classée rouge en Afrique centrale. Elle a vu, dans l'ex-Zaïre et au Congo Brazzaville, le renversement par la force de Mobutu Sese Seko et de Pascal Lissouba. Elle a aussi été marquée par les interventions militaires de pays africains auprès de leurs voisins : l'Ouganda, le Rwanda et l'Angola ont soutenu les rebelles de Laurant Désiré Kabila alors que les forces de Luanda ont aidé l'ex-Président Denis Sassou Nguesso à sortir victorieux au Congo Brazzaville.

Véritable chamboulement politico-stratégique, cette succession d'événements a permis l'émergence de l'Angola en tant que nouvelle puissance régionale et d'un axe Luanda-Brazzaville-Libreville qui, du point de vue français, fait le pendant à l'alliance Kampala-Kigali-Kinshasa soutenue par les Américains, et dont les ambitions restent freinées par la fragilité de l'ex-Zaïre, toujours empêtré dans ses problèmes politiques et ethniques.

Ces bouleversements ont exacerbé la rivalité franco-américaine dans cette partie du continent africain, car les enjeux ne sont pas seulement politiques mais aussi économiques. Les richesses minières et, surtout, le pétrole, principal pôle de la Guinée, attirent les convoitises et attisent la concurrence.

Enfin, la communauté internationale dans son ensemble, et l'Afrique en particulier, ont démontré leur impuissance, puisque ni les Nations unies, ni l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ni des pays de la région comme le Gabon n'ont réussi à faire taire les armes, ni même à intervenir pour alléger les souffrances des civils pris dans la tourmente.

Les racines de la violence dans ce qui est qualifié par les spécialistes diplomatiques comme le «ventre mou» de l'Afrique remontent toutefois à plus loin et sont multiformes : guerre civile en Angola, affrontements ethniques en République centrafricaine et au Burundi, et surtout génocide au Rwanda en 1994 des Tutsis minoritaires par l'ethnie majoritaire Hutu au pouvoir à l'époque. Sans parler des trente ans de la dictature de Mobutu. Aujourd'hui, aussi bien Kabila que Sassou Nguesso, qui se sont tous les deux auto-proclamés Présidents de la République, doivent montrer qu'ils sont prêts à respecter les droits de l'homme et la démocratie afin de convaincre les bailleurs de fonds de les aider à construire leur pays.

AIDE CONDITIONNELLE POUR KABILA

La tension a baissé entre Paris et Washington, même si leur approche et leurs intérêts ne sont pas identiques et peuvent être conflictuels surtout lorsqu'il s'agit de conquérir des parts de marché.

Mme Madeleine Albright, secrétaire d'État américaine s'est d'ailleurs longuement entretenue la première semaine de décembre à Paris avec son homologue français Hubert Védrine des affaires du monde, en particulier du moyen orient et de l'Afrique. Elle a ensuite entamé une tournée en Éthiopie, en Ouganda, au Rwanda, en RDC, en Angola, en Afrique du Sud et au Zimbabwe.

Prenant la parole devant l'OUA à Addis Abeba, Mme Albright a clairement averti le nouveau maître de Kinshasa que les Américains, qui l'avaient soutenu pendant sa marche victorieuse vers le pouvoir, l'aideraient à reconstruire son pays — uniquement si il respecte son engagement d'entreprendre des réformes démocratiques. Susan Rice, nouveau secrétaire d'État adjoint pour les affaires africaines, qui accompagnait Mme Albright, n'a pas hésité à

souligner que la région des grands lacs restait «une poudrière».

Cette conditionnalité de l'aide d'ailleurs été partagée par pratiquement tous les donateurs, lors d'une réunion début décembre à Bruxelles, capitale de l'ancienne puissance coloniale de l'ex-Zaïre, des «amis du Congo» sous l'égide de la Banque mondiale. La Commission européenne a toutefois décidé de débloquer 79 millions d'euros (87,7) millions de dollars environ 52,62 milliards de F CFA, qui avaient été gelés en 1992 lorsque le Président Mobutu était revenu sur ses promesses de démocratiser son régime. Cet argent servira à des projets de santé et à la construction des routes menant vers Kinshasa, en particulier à partir du Port de Matadi. Tout le monde attend toutefois de voir si la mission de l'ONU réussira finalement à enquêter sur les allégations de massacres de réfugiés hutus par les forces de Kabila et si le régime réussira à surmonter ses contradictions politiques et ethniques.

Parallèlement, les relations houleuses entre Paris et Kinshasa qui ont connu plus de bas que de hauts, traversaient une embellie. Après avoir accusé Paris de vouloir saboter la réunion des bailleurs de fonds, et avoir expulsé fin novembre le numéro 2 de l'Ambassade de France à Kinshasa, les autorités congolaises ont parlé de «nouvelle brèche» dans les relations entre les deux pays. Elles ont aussi affirmé qu'elles faisaient «table rase du passé», Laurent Désiré Kabila, qui avait annoncé le retrait de la RDC de la Francophonie au moment du sommet de Hanoi à la fin novembre, a finalement indiqué qu'il maintenait son pays dans cette organisation et qu'il voulait être «un ami de la France»...

Le Congo Brazzaville, riche en pétrole, a vu sa capitale détruite et son économie, à l'exception de l'exploitation de l'homme noir, paralysée pas plus quatre mois de guerre civile. De nombreux bailleurs de fonds conditionnent à aussi leur aide au retour à une véritable démocratie et au respect des droits de l'homme. M. Sassou Nguesso a promis un forum sur la démocratie d'ici la fin de l'année. Il a coopté dans son gouvernement quelques partisans de ses principaux adversaires, Pascal Lissouba et Bernard Kolelas. La France, principal partenaire du Congo Brazzaville, une de ses anciennes colonies, a envoyé la première aide humanitaire. Elle essaye aujourd'hui de mobiliser ses partenaires de l'Union européenne et des Nations unies pour venir en aide à ce pays.

Au cours d'une réunion à Genève en novembre dernier, le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) a estimé les besoins immédiats à 17,3 millions de dollars environ 10,38 milliards de Francs CFA.

L'ANGOLA, NOUVELLE PUISSANCE RÉGIONALE

La victoire de Laurent Désiré Kabila dans l'ex-Zaïre et, surtout, celle de Sassou Nguesso au Congo Brazzaville ont permis à l'Angola de se faire reconnaître comme nouvelle puissance régionale, d'autant plus que l'Afrique du Sud, malgré ses tentatives de médiations tout azi-

mut, n'a toujours pas une diplomatie à la mesure de sa puissance économique.

L'Angola est le principal producteur du pétrole du Golfe de Guinée, en dehors du Nigeria. L'AIE (Agence internationale de l'énergie) estime que sa production devrait atteindre 1 million de B / J d'ici l'an 2000 grâce notamment aux nouvelles découvertes en eau profonde. Le principal partenaire de l'Angola dans ce secteur est la compagnie américaine Gulf Chevron qui opère au Cabinda. La société française Elf Aquitaine se place tout de suite après. Le groupe pétrolier français a annoncé début décembre la découverte d'un nouveau gisement géant en eau profonde angolaise, le troisième dans cette même zone.

Elf jouit donc désormais d'une position prépondérante dans la «province pétrolière» du Golfe de Guinée grâce à ces opérations en Angola, au Congo Brazzaville et au Gabon. Ce qui ne manquera pas de jouer en faveur des intérêts français dans la région, alors que le revers de la diplomatie française au Rwanda en 1994 et dans l'ex-Zaïre au début de l'année avait conduit certains observateurs diplomatiques à proclamer haut et fort la perte définitive de l'influence de Paris au profit de Washington.

La plupart des autres pays de la région sont empêtrés dans leurs propres problèmes. Ainsi l'Ouganda garde toujours le vent en poupe au sein des instances financières internationales et reste le «chouchou» des Américains et des Britanniques. Mais Yoweri Museveni doit toujours faire face à une rébellion armée aidée par le Soudan et les ex-mobutistes, selon des sources diplomatiques informées. Il a aussi fort à faire pour soutenir le Rwanda où le gouvernement tutsi affronte une rébellion hutue de plus en plus active, même si le gouvernement de Kigali semble tenir les choses bien en main.

Les autorités rwandaises ont toutefois déclenché début décembre une polémique avec Mary Robinson, ancienne Présidente d'Irlande, devenue commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, qui a critiqué leurs actions sur ce sujet très sensible. Le Burundi, lui, est toujours confronté à ces extrémistes de tous bords, aussi bien hutus que tutsis et le Président Pierre Buyoya pâtit aussi de ces différends avec le médiateur nommé par l'OUA, l'ancien Chef d'État tanzanien Julius Nyerere.

Ailleurs, en Afrique centrale, le Cameroun cherche à renouer avec la communauté financière internationale après la réélection du Président Paul Biya, toujours contesté par une forte opposition malgré son succès aux urnes. La République centrafricaine, déchirée elle aussi par des conflits ethniques et l'antagonisme entre le Président Ange Patassé et une partie de son armée reste fragile. La France devait commencer à la mi-décembre le retrait de ses troupes de RCA qui s'achèvera en avril, dans le cadre de la restructuration de sa présence militaire en Afrique. L'ONU est en train d'étudier la suite éventuelle à donner au rôle de maintien de la paix exercé en RCA par la MISAB (Mission internationale de surveillance des accords de Bangui) composée de pays africains francophones qui bénéficiaient du soutien logistique et financier français.

Tout indique, donc, que la région d'Afrique centrale va demeurer en 1998 une région «à risque», où seule une restauration ou une consolidation de la démocratie apparaît de nature à installer une certaine stabilité.

Marie Joannidis

LE SAVEZ-VOUS ?

• Le septicisme n'est plus de saison. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, l'euro verra le jour à la date prévue. Choix des pays participants, création de la Banque centrale européenne et de tous les instruments nécessaires au projet, lancement de la fabrication des pièces et billets... Tout doit être bouclé avant le 31 décembre 1998 pour l'avènement, le lendemain de la monnaie unique.

• Le dernier auteur à la mode en Russie est Alexandre Dumas. Deux éditeurs proposent une partie de son œuvre : le premier en 30 volumes, le second en 50 volumes !

• L'usage du thé, attesté en Chine au 1er siècle avant Jésus-Christ, se répandant dans ce pays à partir du VI^e siècle; puis au Japon au IX^e, et en Europe seulement au XVII^e.

• Aux États-Unis, plus d'une grossesse sur quatre se solde par un avortement.

• Les anthropologues s'accordent pour déclarer que tous les peuples de la terre ont produit des boissons alcoolisées, et ceci parfois très tôt dans leur histoire; à l'exception des Esquimaux.

• L'Égypte compte un âne pour 47 habitants, soit 1,3 million d'ânes. Apparu dans ce pays il y a 6 000 ans, cet animal reste le moyen de transport le plus économique et le plus facile dans les zones rurales.

• On a calculé en Occident que la durée moyenne de la passion dans un couple est de moins de trois ans, et sa durée moyenne de vie, neuf ans...

• Un viol est enregistré toutes les 25 secondes en Afrique du Sud. Tous les 6 jours en moyenne une femme est tuée par son partenaire. Les statistiques sur les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants dans l'ex-pays de l'apartheid donnent le frisson.

• Une des plus grandes institutions d'entraide britanniques, « Christian Aid », vient de nommer Daleep Mukarji, de l'Inde, 51 ans, spécialiste dans les domaines du développement et de la santé, à la tête de l'Organisation. Par cet acte, il devient le premier directeur de « Christian Aid » qui est une agence officielle d'entraide et de développement de 40 Églises protestantes et orthodoxes du Royaume-Uni et d'Irlande. « Christian Aid » qui finance des projets dans 70 pays. L'Organisation a été mise en place en 1945 par les Églises britanniques pour aider les réfugiés et les Églises après la seconde guerre mondiale.

• Le poivre est l'épice la plus consommée dans le monde : 106.000 tonnes par an. La cannelle arrive loin en deuxième position (23.000 tonnes) et le gingembre en troisième (15.000 tonnes).

• Les États-Unis d'Amérique comptent 1,6 millions de détenus soit deux fois plus qu'il y a dix ans.

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

COMMENT FAIRE DURER LA REPRISE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE ?

L'embellie économique actuelle en Afrique reste fragile, car elle tient largement à des facteurs conjoncturels, souligne la Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) dans son dernier rapport. De fait, le redressement intervenu en Afrique subsaharienne est dû, en grande partie, à une forte augmentation des exportations et à une importante remontée des cours des produits de base. S'ils ne veulent pas régresser, en cas de baisse des prix, les pays africains doivent «capitaliser» cette croissance.

La CNUCED préconise une reprise des investissements de l'État dans les infrastructures, très souvent délabrées, après des années de stagnation. Une telle démarche doit, notamment, inciter à l'investissement local et étranger ; du moins si elle s'accompagne d'autres mesures favorables en matière de commerce, de taux de change et d'agriculture. C'est loin d'être le cas : sur les 23 pays d'Afrique subsaharienne parvenus à accroître leurs recettes à l'exportation, seule une minorité semble s'engager dans cette voie. Le taux d'investissement a même fléchi dans plus de la moitié d'entre eux.

Il faut dire que ces ressources ont largement servi à rembourser les intérêts de la dette extérieure : celle de l'Afrique subsaharienne représente encore 10 % de la dette totale contractée par les pays en développement auprès de créanciers publics. L'Afrique subsaharienne est la seule région où le rapport dette / exportations a augmenté, 269,8 % en 1995 contre 242,9 % en 1988, alors qu'il a baissé dans toutes les

autres régions du tiers monde. A moins d'un allègement important, la dette risque d'accentuer les incertitudes auxquelles sont confrontés les décideurs de la région. Pour la CNUCED, l'initiative de la Banque mondiale et du FMI en faveur d'une réduction pour les pays pauvres très endettés (PPTE) constitue un pas dans la bonne direction, même si tous les pays d'Afrique subsaharienne n'en bénéficieront pas.

TROP RAPIDE

Reste que, si l'accroissement des investissements et l'allègement de la dette sont des conditions nécessaires, ces mesures ne sont pas suffisantes pour affermir la reprise économique actuelle. Elles doivent s'accompagner d'efforts en matière de commerce, de taux de change et de fixation des prix agricoles. Sur ce plan, beaucoup de gouvernements africains ont mis en œuvre d'importantes réformes. Dans le domaine commercial nombre d'entre eux ont procédé à une ouverture très rapide de leur



marché. Dix-huit des pays les moins avancés d'Afrique ont déjà presque totalement levé leurs obstacles non tarifaires et neuf autres les ont considérablement réduits. Beaucoup ont réduit leurs droits de douane. En Afrique du nord, la libéralisation est même allée beaucoup plus loin, puisque le Maroc et la Tunisie ont conclu avec l'Union européenne des accords prévoyant, à terme, une zone de libre échange.

La CNUCED est favorable à cette libéralisation, mais elle la trouve trop rapide dans certains pays, compte tenu de la faiblesse de leur industrie. On a ainsi privilégié une libéralisation généralisée des

importations qui a eu pour effet d'empêcher le développement d'exportations autres que les matières premières. De fait, alors que dans d'autres pays en développement la part des articles manufacturés dans le total des exportations a augmenté depuis 1980, elle a régressé dans au moins douze pays d'Afrique subsaharienne.

CONCURRENCE PROGRESSIVE

En ce qui concerne l'agriculture, la plupart des États ont décidé d'y introduire les mécanismes du marché. C'est ainsi que, depuis les années 80, les fameux offices de commercialisation ont fait l'objet de profondes réformes dans vingt-trois pays. Elles consistent en général à mettre fin aux situations de monopole et à la fixation arbitraire des prix par l'État. L'une des conséquences inattendues est que les agriculteurs des pays où ces changements ont pris du retard, s'en sont, dans l'ensemble, mieux tirés que les autres. Explication : avec l'affaiblissement ou le démantèlement des offices de commercialisation, les marchés des cultures d'exportations ont souvent fini par être dominés par des négociants privés qui sont les principaux bénéficiaires de la libéralisation au détriment des producteurs. Pour la CNUCED, la solution réside dans une instauration plus progressive de la concurrence, notamment en matière de prix agricoles. Elle estime, par ailleurs, qu'il ne faut pas entièrement démanteler les offices de commercialisation et que l'État doit continuer à garder un œil sur l'orientation des politiques agricoles.

Christophe Champin

L'ARTISANAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

On ne le dira jamais assez. Le Bénin à défaut de grandes ressources naturelles doit faire valoir son génie dans maints domaines en cette veille du troisième millénaire. Et de ce point de vue, l'artisanat regorge dans notre pays de talents à revendre. C'est bien cela qu'illustre l'édition du premier salon national de l'artisanat organisé en novembre 1997. Ce salon a rassemblé les artisans des six départements de la nation béninoise, tous corps de métiers confondus. Marquinerie, couture, bijouterie, cuisine et autres ont rivalisé de talents à travers de merveilleuses expositions offrant ainsi aux Béninois et Béninoises l'occasion de découvrir les



revaloriser le secteur de l'artisanat au Bénin. D'ailleurs, l'exposition-vente de produits artisanaux béninois présentement en cours aux USA augure, semble-t-il, de grands

génies créateurs du pays et d'apprécier les produits "made in Benin". Quelle occasion pour les artisans béninois de réaliser d'importantes ventes, de recevoir des commandes, de nouer de précieux contacts, de procéder à de fructueux échanges d'expériences. En clair, l'opportunité aura été donnée aux artisans du Bénin de se faire connaître, de porter au grand jour leur dextérité, de stimuler ainsi chez les populations béninoises l'envie de consommer local et de

débouchés de ceux-ci. Mais, pour baliser véritablement la voie au progrès, ces actions devraient être soutenues par le code béninois de l'artisanat qui demeure inexistant pour le moment ainsi que la chambre nationale des métiers qui tarde à voir le jour au Bénin. Il est évident, que ces deux instruments doivent aussi être rapidement complétés par la mise en vigueur de textes dignes réglementant l'apprentissage au Bénin, la protection des produits artisanaux béninois, sans oublier la mise en place d'un fonds de promotion de l'artisanat et de la micro-entreprise. Ceci est d'autant important que le directeur national de l'artisanat, M. Paul Fakèyè, a souligné dans un entretien exclusif qu'il a bien voulu nous accorder, que les frais exorbitants d'apprentissage exigés par les «patrons» font du tort à la corporation des artisans. A la limite, ils sont à l'origine de l'aggravation du nombre grandissant des chômeurs. Quelque chose doit être rapidement fait, car il est incontestable que le secteur de l'artisanat constitue, dans un système d'économie libérale fragile comme le nôtre, un levier de décollage. Par ailleurs, il faudrait encore et surtout une volonté politique pour amener l'artisanat à véritablement jouer son rôle de catalyseur. De ce point de vue, l'apport du bureau d'appui des artisans au Bénin de la coopération suisse, par l'entremise de la direction nationale de l'artisanat, doit être consolidé à travers une action synergique des principaux acteurs du secteur.

Félien Sadjro